



OBSERVATOIRE

Deuxième trimestre 2026

Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel

SYNTHESE

30 septembre 2026

Bilan de l'ouverture des marchés de détail de l'énergie au deuxième trimestre 2026

CLIENTS RESIDENTIELS : LE NOMBRE DE CLIENTS AVEC UN CONTRAT D'ÉLECTRICITÉ EN OFFRE DE MARCHÉ CONTINUE D'AUGMENTER. LES PARTS DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS ALTERNATIFS AUGMENTENT LÉGEREMENT EN GAZ NATUREL DANS UN CONTEXTE DE DIMINUTION CONTINUE DU NOMBRE DE CONSOMMATEURS DE GAZ NATUREL

En électricité, le nombre de sites en offres de marché augmente de 121 000 sites supplémentaires entre le 31 mars et le 30 juin 2026 (contre 232 000 sites supplémentaires en offre de marché au T1 2026). En gaz naturel, au 30 juin 2026, 4,86 millions (soit 47,5 %) de consommateurs résidentiels de gaz naturel ont souscrit un contrat chez un fournisseur alternatif.

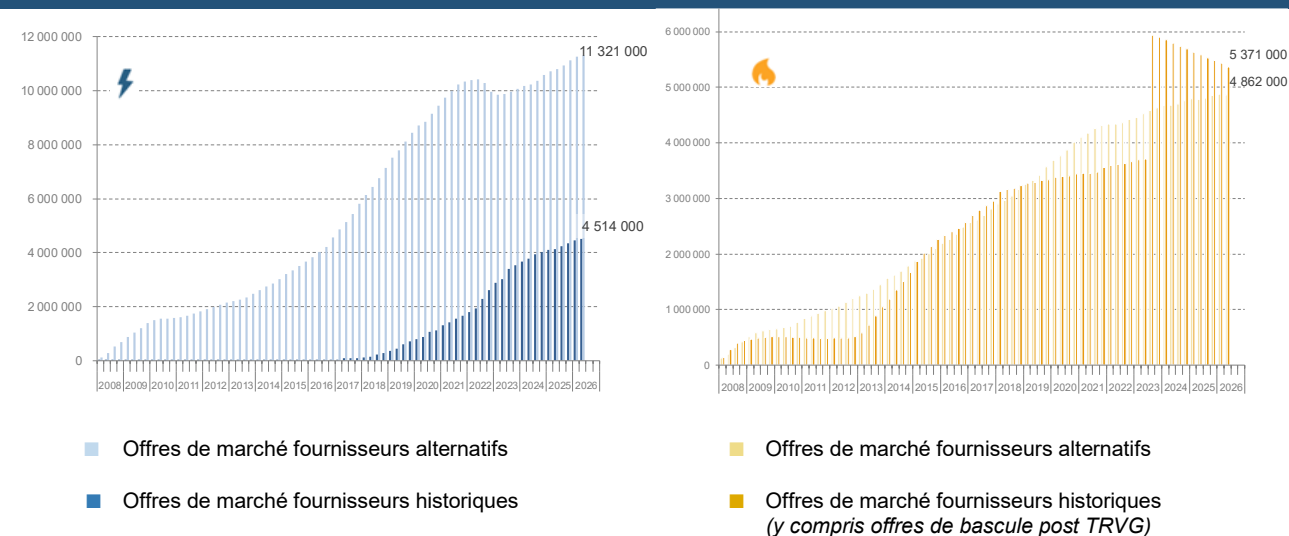
Bilan du T2 2026

En électricité, 15,84 millions de sites résidentiels (soit environ 45,2 %) sont en offre de marché au 30 juin 2026, cela représente 121 000 clients supplémentaires ayant souscrit une offre de marché par rapport au 31 mars 2026. Un nombre plus faible que le trimestre précédent (+232 000 sites) mais similaire à la dynamique des deuxièmes trimestres des années précédentes : +119 000 sites au T2 2025 et +169 000 sites au T2 2024. Le développement des offres de marché est principalement porté par les fournisseurs historiques qui alimentent ainsi 72 000 sites supplémentaires. Les fournisseurs alternatifs voient une hausse nette de leur part de marché de 49 000 sites (contre 135 000 sites au T1 2026).

Le nombre de sites aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) diminue de 168 000 sites par rapport au 31 mars 2026 et atteint un total de 19,20 millions de sites. L'érosion des TRVE au trimestre précédent était de 174 000 sites.

En gaz naturel, le nombre total de consommateurs résidentiels enregistre une diminution nette de 79 000 sites au deuxième trimestre 2026 (contre une diminution de 31 000 sites au T1 2026). Cette baisse est principalement portée par les fournisseurs historiques avec une baisse nette de 70 000 sites tandis que les fournisseurs alternatifs ont perdu 9 000 sites (contre un gain de 15 000 sites au trimestre précédent), pour un total de 4,86 millions de sites, soit une part de marché de 47,5 %.

EVOLUTION DU NOMBRE DE SITES RESIDENTIELS EN OFFRE DE MARCHÉ



CLIENTS NON RESIDENTIELS : EN ELECTRICITE COMME EN GAZ, LES PARTS DE MARCHES DES FOURNISSEURS ALTERNATIFS PROGRESSENT LEGEREMENT

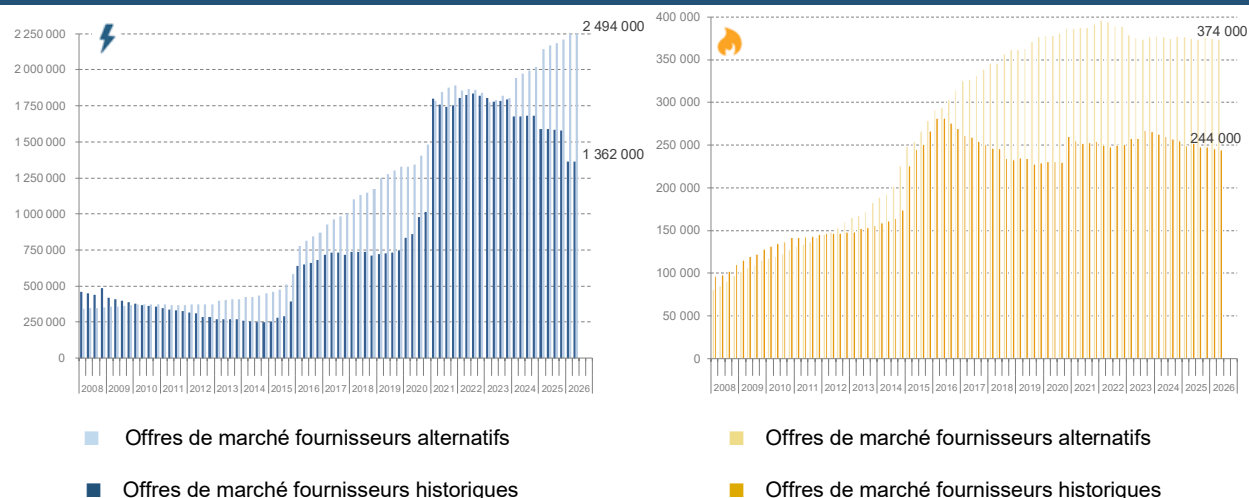
Bilan du T2 2026

En électricité, 3,86 millions de sites sur un total de 5,43 millions sont en offre de marché au 30 juin 2026, (soit 71 %), une tendance à la hausse avec 24 000 sites supplémentaires par rapport au trimestre précédent. Cette hausse est portée par le développement des offres de marché des fournisseurs alternatifs (+26 000 sites) dont la part de marché atteint 46,0 % tandis que les fournisseurs historiques observent une perte nette de 2 000.

1 570 000 sites non résidentiels sont aux TRVE au 30 juin 2026, en baisse de 8 000 sites par rapport au trimestre précédent.

En gaz naturel, la répartition des sites entre fournisseurs alternatifs et fournisseurs historiques reste stable. Au 30 juin 2026, 60,5 % des sites (contre 60,4 % au T1 2026), soit 374 000 sur un total de 618 000 sites, étaient chez un fournisseur alternatif ce qui correspond à une diminution nette de 1 000 sites par rapport au trimestre précédent. Les fournisseurs historiques observent une diminution de 2 000 sites à l'instar du premier trimestre 2026.

EVOLUTION DU NOMBRE DE SITES NON RESIDENTIELS EN OFFRE DE MARCHÉ



COMPARATIF DES OFFRES DE MARCHÉ PAR RAPPORT AUX OFFRES AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ ET AU PRIX REPERE DE VENTE DE GAZ AU 30 JUIN 2026

Sur le marché de l'électricité :

Le nombre d'offres ayant un prix inférieur aux TRVE est passé de 46 à fin mars 2026 à 40 offres à la fin du mois de juin, soit 52 % des offres disponibles à la souscription.

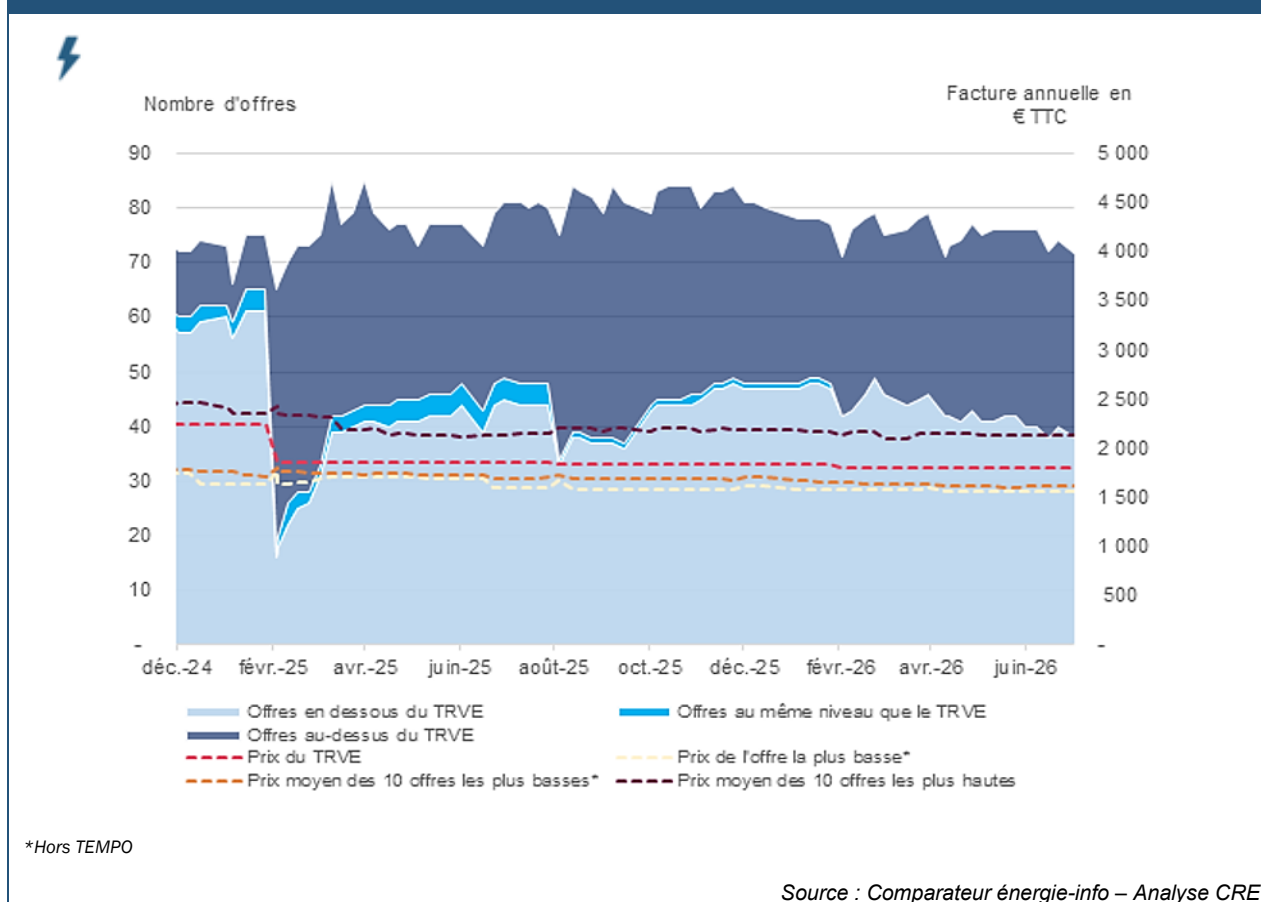
Fin juin, le prix moyen des 10 offres les moins chères (hors offre Tempo) à Paris pour un client moyen en option Heures Pleines/Heures Creuses à 9 kVA et consommant 8,5 MWh par an est 5 % moins élevé que le niveau des TRVE TTC. Parmi ces 10 offres les moins chères, 2 offres¹ ont un prix modifiable par le fournisseur et 8 sont à prix fixes. Parmi ces dernières, 7 sont à prix fixes hors acheminement². La durée de garanti du prix diffère selon l'offre à prix fixe : on compte ainsi 2 offres à prix fixe 1 an, 2 offres à prix fixe 2 ans, 1 offre à prix fixe 3 ans et 3 offres dont le prix est fixe jusqu'à une date prédéterminée.

Sur les 10 offres les moins chères, 6 sont totalement couvertes par des garanties d'origine.

¹ Classée dans la catégorie « Autre évolution » conformément à la typologie adoptée dans les Lignes Directrices de la CRE

² Depuis le quatrième trimestre 2025, le comparateur énergie-info fait la distinction entre les offres à prix fixes et les offres à prix fixes hors acheminement.

EVOLUTION DES OFFRES POUR UN CLIENT RESIDENTIEL 9KVA HP/HC

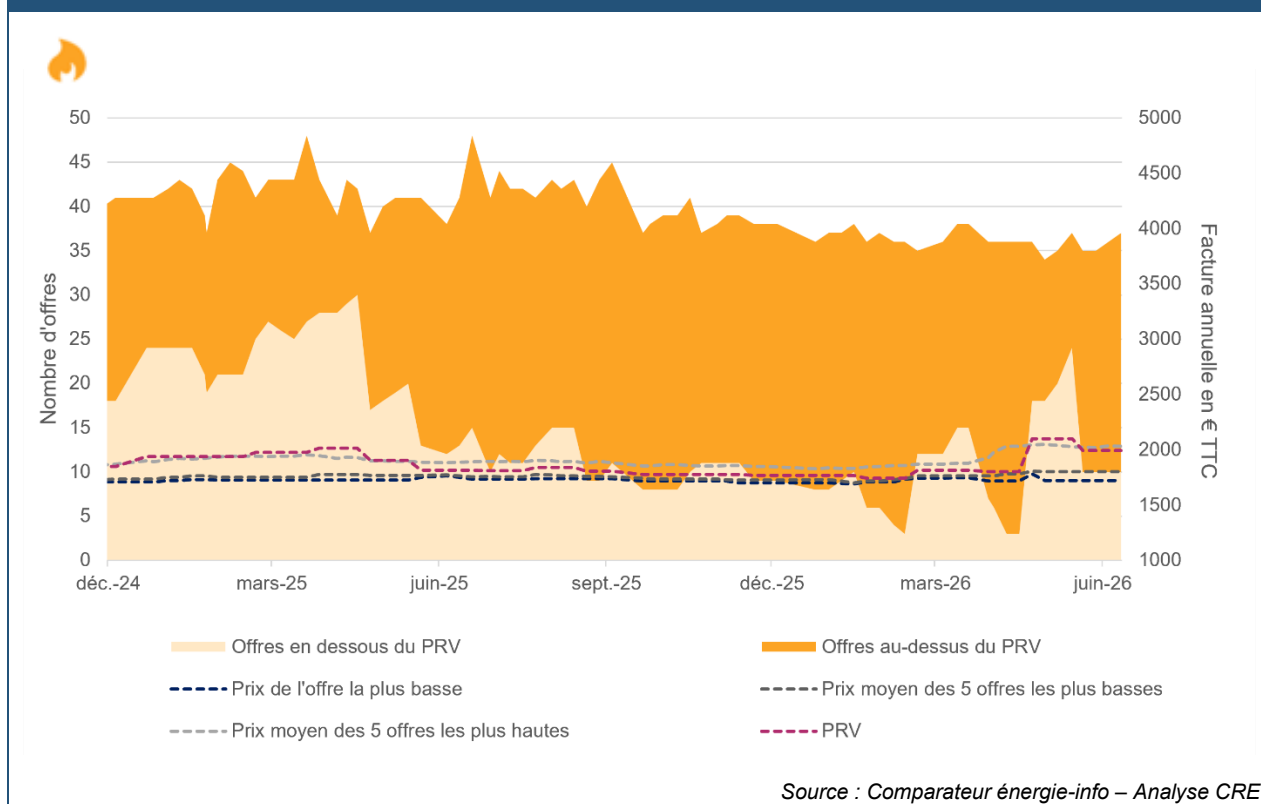


Sur le marché du gaz :

Le nombre d'offres disponibles sur le marché est de 37 offres fin juin 2026. La part d'offres moins chères que le prix de référence de gaz naturel diminue passant de 39 % fin mars 2026 à 27 %.

Fin juin, le prix moyen des 5 offres les moins chères à Paris pour un client chauffage consommant 14 MWh/an est 10 % moins élevé que le PRVG (3 % fin mars 2026). Parmi ces 5 offres les moins chères, 4 offres sont à prix fixes (durées de 1 an, 2 ans et 3 ans) et une offre est à prix variable.

EVOLUTION DES OFFRES POUR UN CLIENT RESIDENTIEL CHAUFFAGE – 14 MWH/AN



INTRODUCTION

L'observatoire des marchés de détail a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en France métropolitaine.

Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE (www.cre.fr).

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.

Une adresse électronique surveillance.detail@cre.fr est à la disposition des acteurs de marché et des consommateurs afin de faire remonter des informations relatives au fonctionnement des marchés de détail aux services de la CRE.

Open Data



Les données publiées dans les observatoires des marchés de détail sont disponibles sur la page Open Data de la CRE.

SOMMAIRE

INTRODUCTION8

PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ 11

1.	Introduction	11
2.	Les segments de clientèle et leur poids respectif	12
3.	Etat des lieux	13
3.1.	Tableaux de synthèse du trimestre écoulé	13
3.2.	Evolution du nombre de sites en offre de marché	14
3.3.	Parts de marché	15
3.4.	Indice HHI par segment de marché	17
3.5.	Suivi du nombre d'offres commercialisées en électricité sur le segment résidentiel	18
4.	Analyse en dynamique.....	20
4.1.	Tableau de synthèse du trimestre écoulé	20
4.2.	Ventes brutes sur les mois écoulés	21
4.3.	Taux de changement de fournisseur (taux de switch).....	24
5.	Prix de vente sur le marché de détail de l'électricité.....	25
5.1.	Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente	25
5.2.	Évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail	26
5.3.	Évolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente.....	28
Nouveau ! 5.4.	Les fournisseurs engagés dans les lignes directrices	29
5.5.	Comparaison des offres	31

PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ40

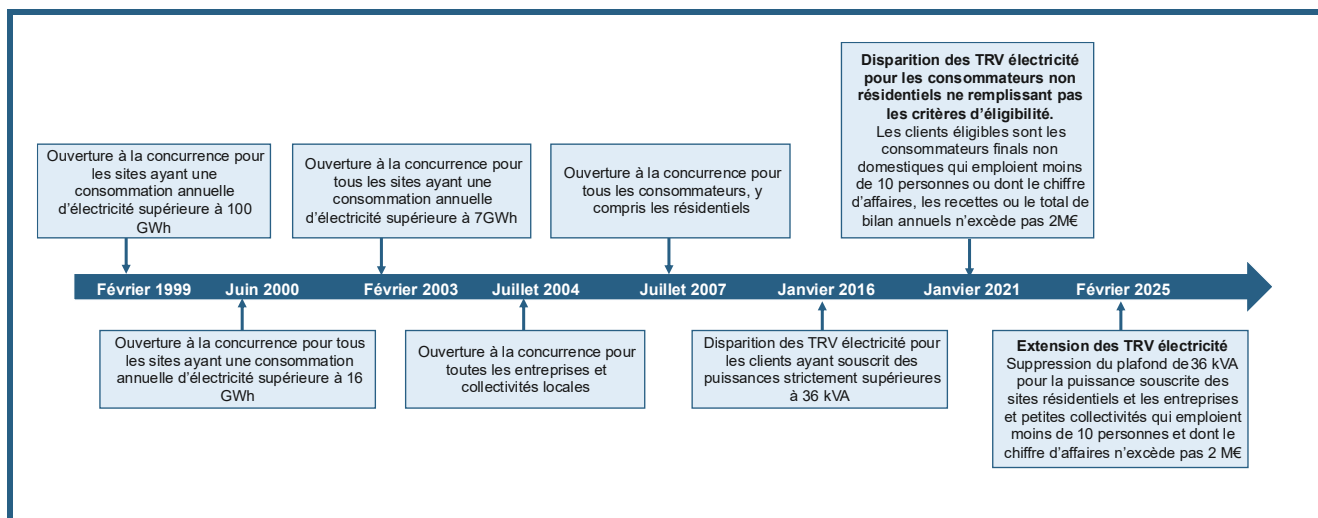
1.	Introduction	40
2.	Les segments de clientèle et leur poids respectif	41
3.	État des lieux	42
3.1.	Tableaux de synthèse du trimestre écoulé	42
3.2.	Évolution du nombre de sites en offre de marché	43
3.3.	Parts de marché	44
3.4.	Indice HHI par segment de marché	46
3.5.	Suivi du nombre d'offres commercialisées en gaz naturel sur le segment résidentiel	47
4.	Analyse en dynamique.....	49
4.1.	Tableau de synthèse du trimestre écoulé	49

4.2. Ventes brutes des trimestres écoulés.....	49
4.3. Taux de changement de fournisseurs (taux de switch).....	53
5. Prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail	54
5.2. Évolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail.....	56
5.3. Évolution de la facture annuelle de gaz naturel au tarif réglementé de vente.....	58
5.4. Comparaison des offres	59
GLOSSAIRE.....	64
GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ	64
GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ	64
GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DU GAZ.....	65
INDEX DES FIGURES.....	66
INDEX DES TABLEAUX	67

PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ

1. Introduction

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



Au 30 juin 2026, 41,2 millions de sites sont éligibles, ce qui représente environ 417 TWh de consommation annuelle³ d'électricité.

Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

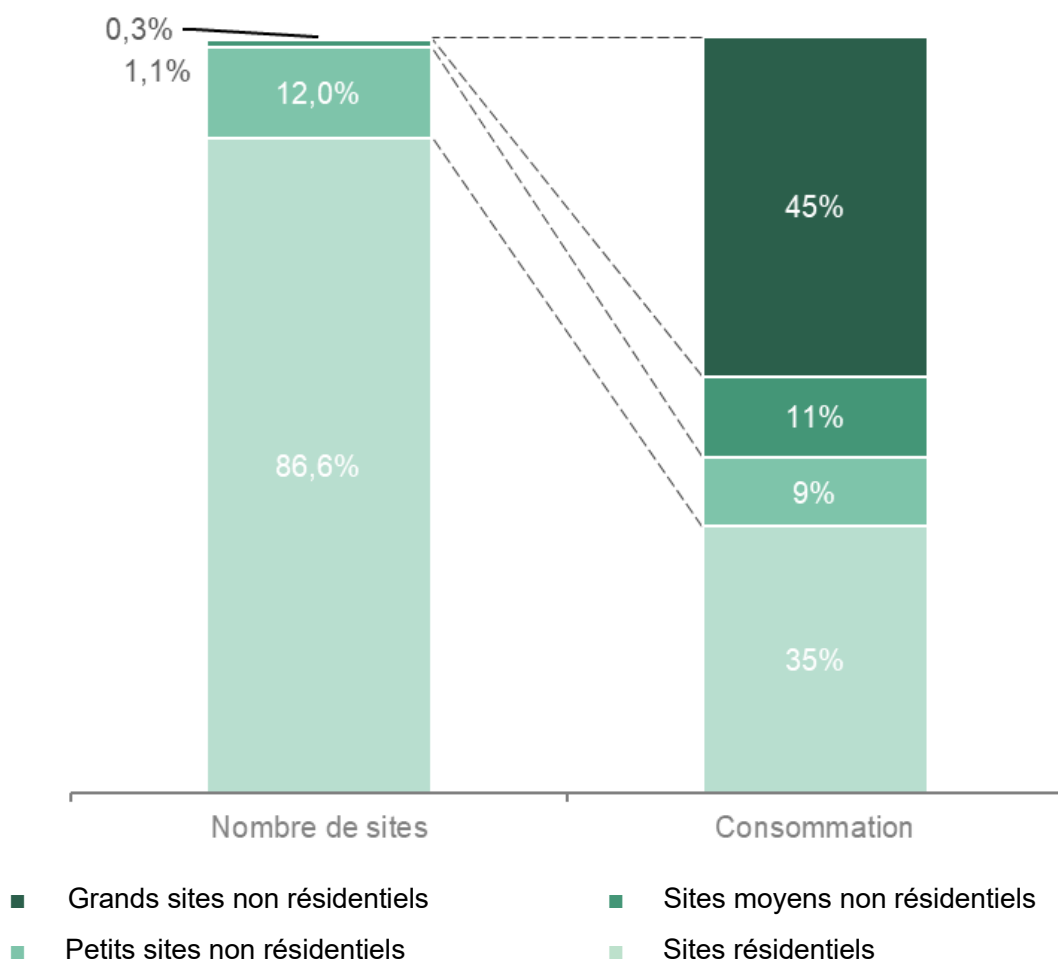
- les contrats aux tarifs réglementés de vente (TRV), proposés uniquement par des fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : ENEDIS (ex ERDF), Strasbourg Électricité Réseaux, GreenAlp, réséda (URM), SICAE de l'Oise, Gérédis Deux-Sèvres et SRD. Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

³ Suite à un problème des services informatiques du gestionnaire de réseaux SRD, les données de consommation d'électricité sur sa desserte locale de distribution ne sont plus disponibles. Une correction temporaire a été mise en place afin d'estimer la donnée. Sur l'année 2025 la consommation d'électricité sur le périmètre du gestionnaire de réseau représentaient 0,3 % de la consommation nationale.

2. Les segments de clientèle et leur poids respectif

Figure 1 : Typologie des sites en électricité



Source : données GRD, RTE, fournisseurs – Analyse : CRE

Le marché se divise en quatre segments :

- Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA et sont raccordés en HTA. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA et sont raccordés en BT. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- Petits sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA et sont raccordés en BT. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- Sites résidentiels : sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.

3. Etat des lieux

3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites

	Résidentiels		Non résidentiels	
Situation (en nombre de sites)	<i>Au 30 juin 2026</i>	Au 31 mars 2026	<i>Au 30 juin 2026</i>	Au 31 mars 2026
Nombre total de sites	35 035 000	35 082 000	5 426 000	5 410 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	15 835 000	15 714 000	3 856 000	3 832 000
► Fournisseurs historiques	4 514 000	4 442 000	1 362 000	1 364 000
► Fournisseurs alternatifs	11 321 000	11 272 000	2 494 000	2 468 000
Sites au tarif réglementé	19 200 000	19 368 000	1 570 000	1 578 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	32,3 %	32,1 %	46,0 %	45,6 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée⁴

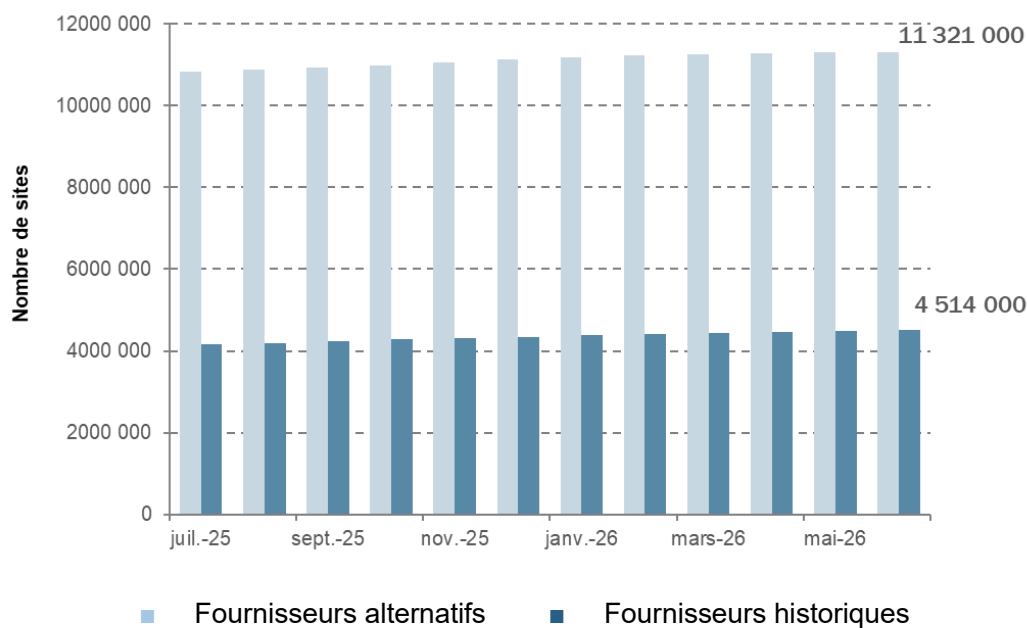
	Résidentiels		Non résidentiels	
Situation (en consommation annualisée)	<i>Au 30 juin 2026</i>	Au 31 mars 2026	<i>Au 30 juin 2026</i>	Au 31 mars 2026
Consommation totale des sites	144,6 TWh	144,3 TWh	265,3 TWh	266,2 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	61,0 TWh	60,0 TWh	255,3 TWh	256,0 TWh
► Fournisseurs historiques	17,2 TWh	16,9 TWh	106,2 TWh	107,6 TWh
► Fournisseurs alternatifs	43,7 TWh	43,1 TWh	149,1 TWh	148,5 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	83,6 TWh	84,3 TWh	10,0 TWh	10,2 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	30,3 %	29,9 %	56,2 %	55,8 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

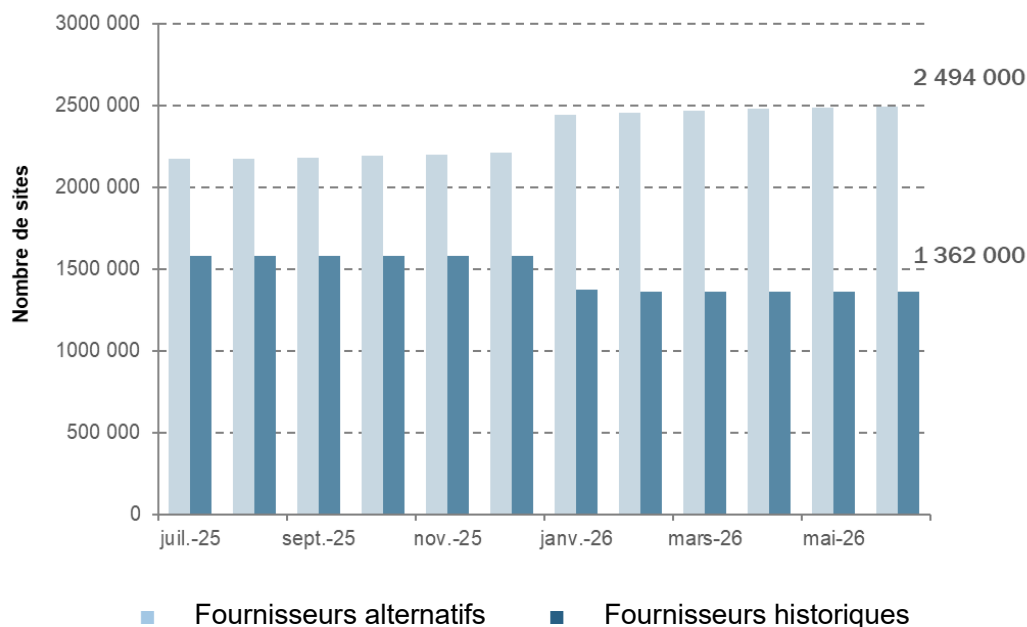
Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

⁴ À la suite d'un problème dans la transmission des données du gestionnaire de réseaux SRD, les données de consommation d'électricité dans ce tableau et dans la suite du rapport ont été estimées sur le périmètre de ce gestionnaire. Sur l'année 2025 la consommation d'électricité sur le périmètre de SRD représentaient 0,3 % de la consommation nationale.

3.2. Evolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 2 : Nombre de sites **résidentiels** en offre de marché

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 3 : Nombre de sites **non résidentiels** en offre de marché

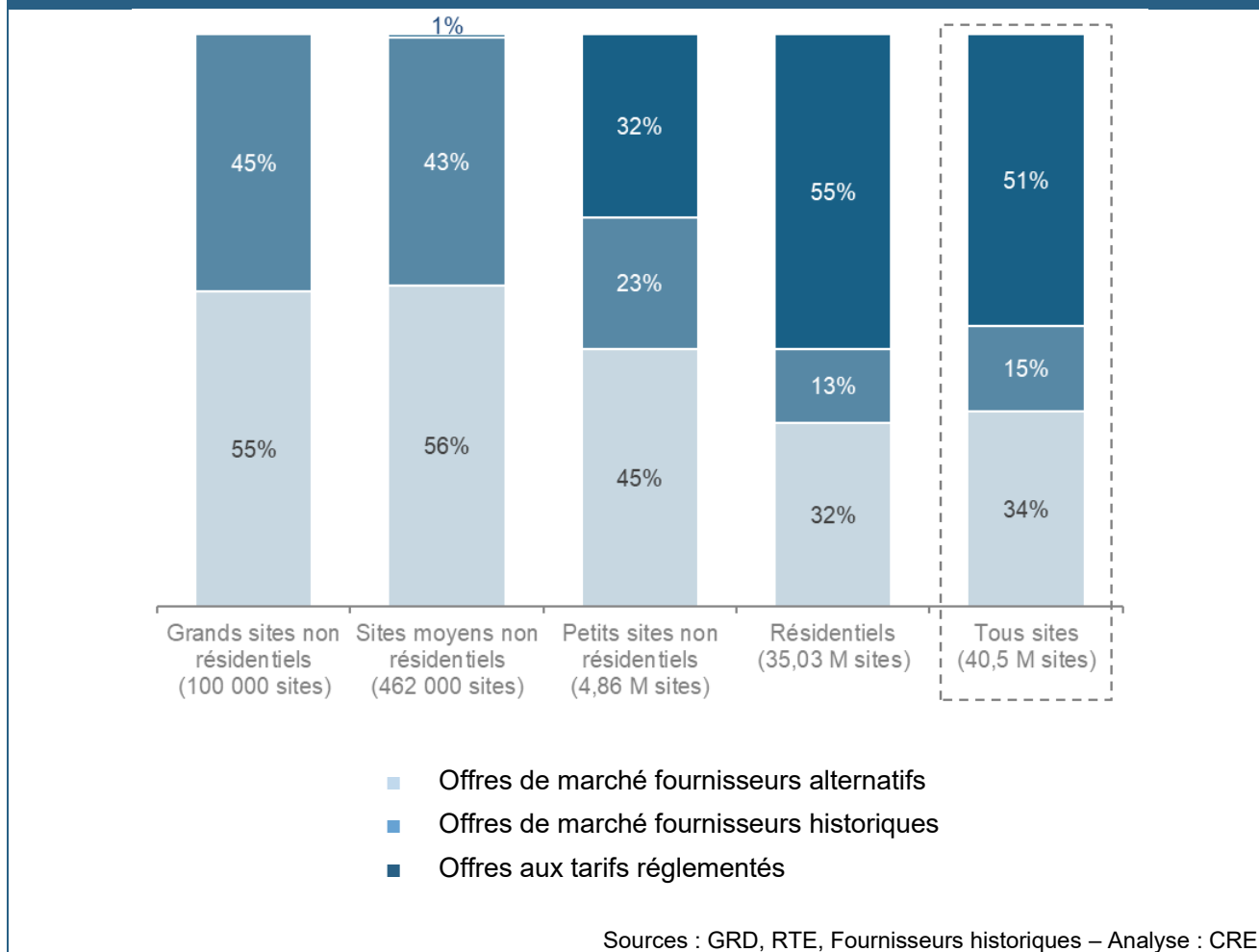
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 juin 2026, 19 691 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 13 815 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

3.3. Parts de marché

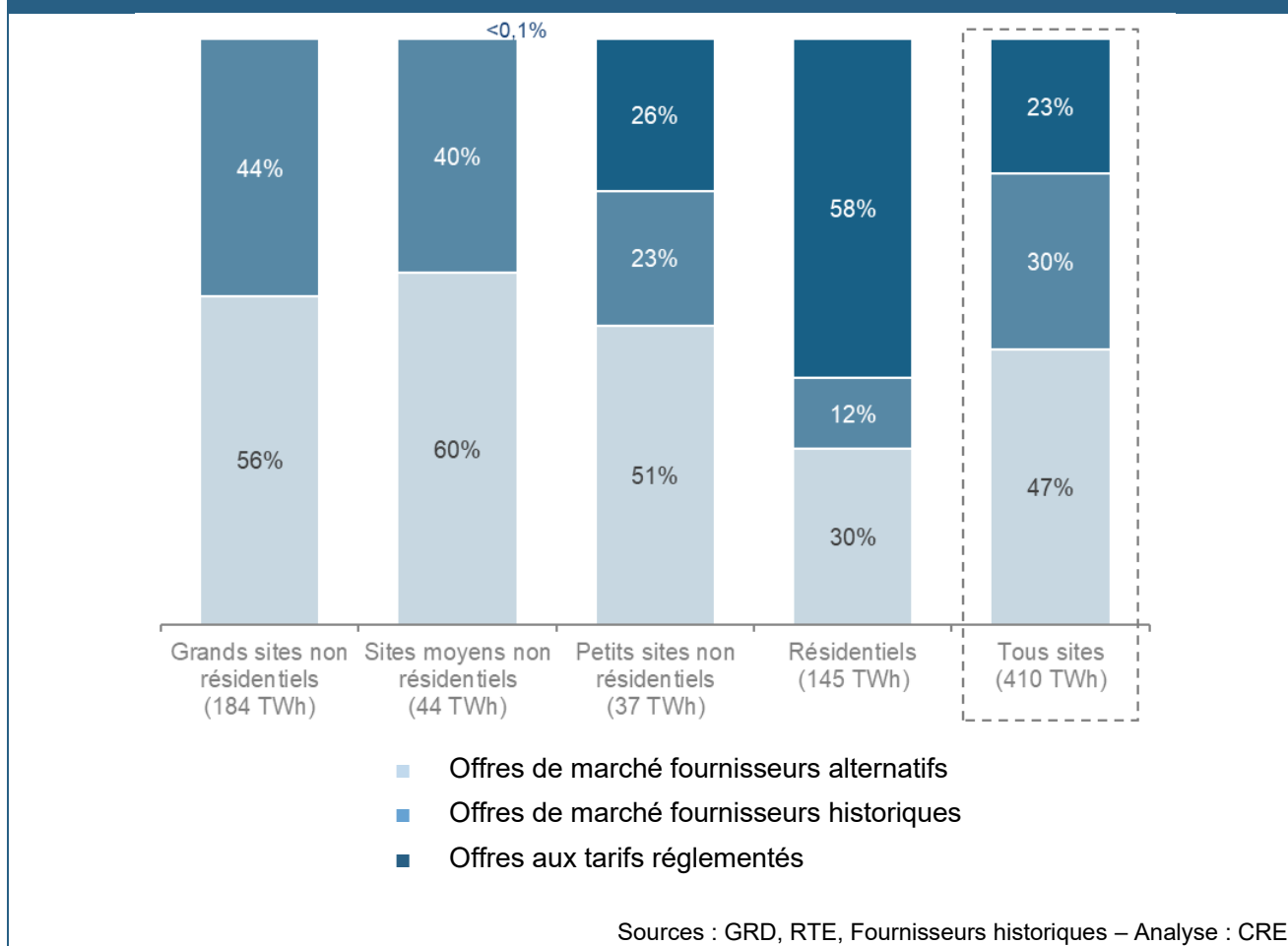
Données au 30 juin 2026

Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre



Au 30 juin 2026, environ 49% des sites sont en offre de marché, dont 34% auprès d'un fournisseur alternatif.

Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre

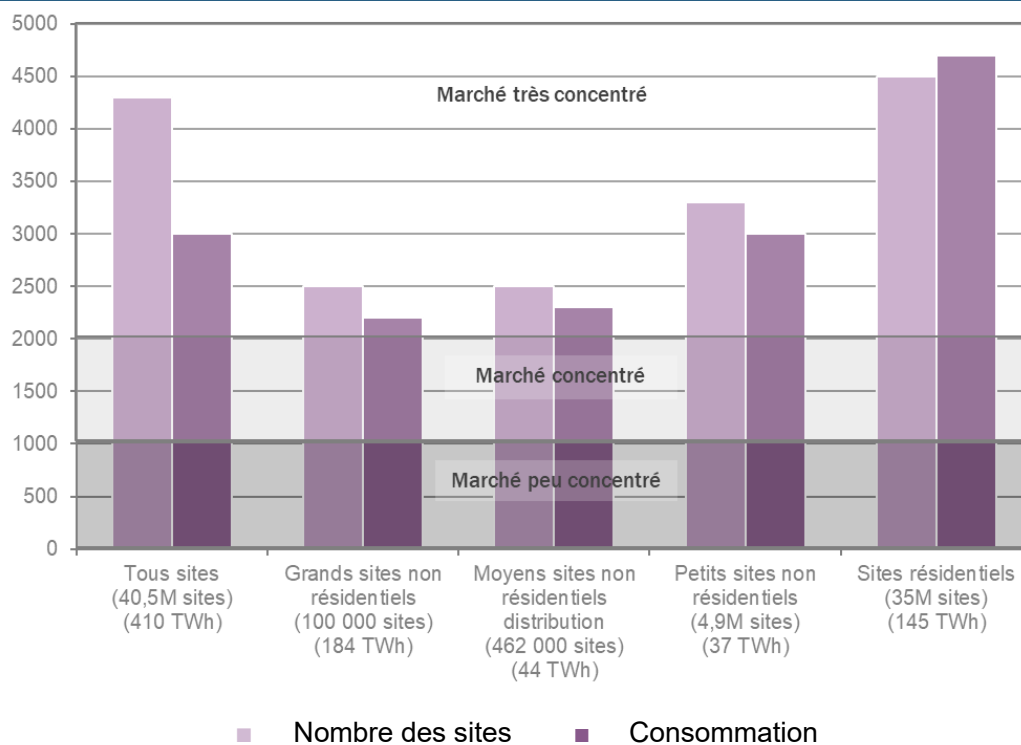


Au 30 juin 2026, environ 77% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 47% auprès d'un fournisseur alternatif.

3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)⁵ en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 30 juin 2026.

Figure 6 : Indice HHI par segment de marché



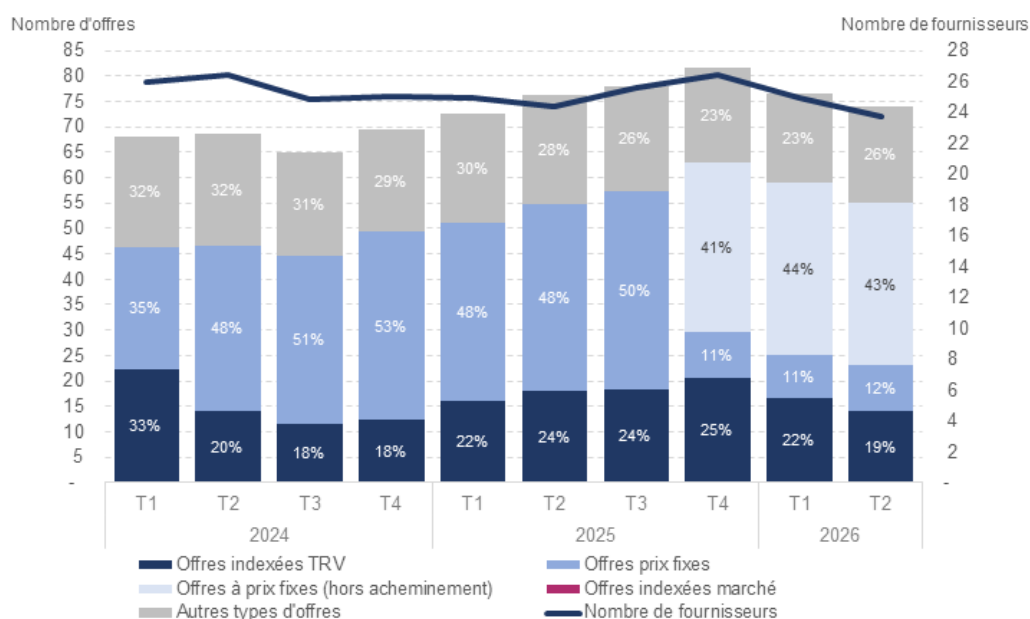
Source : GRD, RTE – Analyse : CRE

⁵ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

3.5. Suivi du nombre d'offres commercialisées en électricité sur le segment résidentiel

Le nombre d'offres disponibles à la souscription sur le comparateur « énergie-info » et le nombre de fournisseur proposant ces offres au deuxième trimestre 2026. Les offres à prix fixes (sans distinction) représentent sur ce trimestre plus de la moitié (55 %) des offres disponibles, un chiffre stable comparé au T1 2026. Ces 55 % se décomposent en 43 % d'offres à prix fixes sans acheminement et 12 % en offres à prix fixes. La part des offres indexées sur les TRVE continue de diminuer passant à 19 % au profit des offres « Autres » qui passent à 23 %.

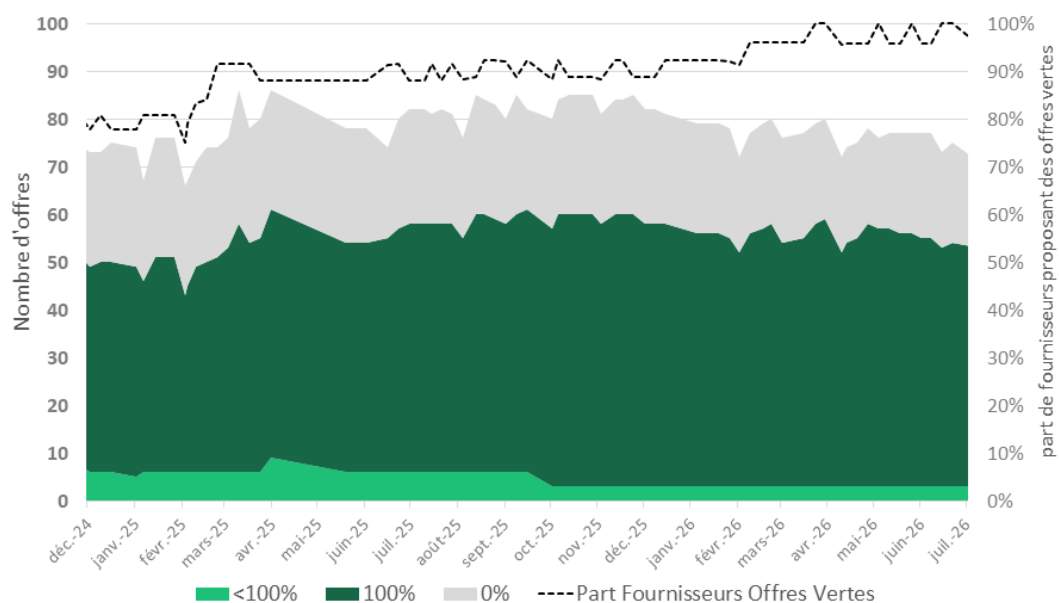
Figure 7 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture d'électricité en HP/HC



Guide de lecture : L'axe de droite présente le nombre de fournisseurs proposant des offres aux nouveaux clients (courbe bleu foncé). Les pourcentages représentent, parmi les offres commercialisées sur un mois donné, la part dont la formule d'évolution du prix entre dans les catégories visées.

Sources : Comparateur d'offres énergie-info – Analyse : CRE

Figure 8 : Evolution des offres de fourniture d'électricité avec part verte en HP/HC



Sources : Comparateur d'offres énergie-info – Analyse : CRE

A fin juin 2026, 54 offres sur 75 étaient couvertes, en partie ou totalement, par des garanties d'origine renouvelable. Dans la continuité du mois de mars environ 97 % des fournisseurs présents sur le site du comparateur proposaient alors au moins une offre verte, 100% sur la dernière quinzaine du mois de juin.

4. Analyse en dynamique

4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

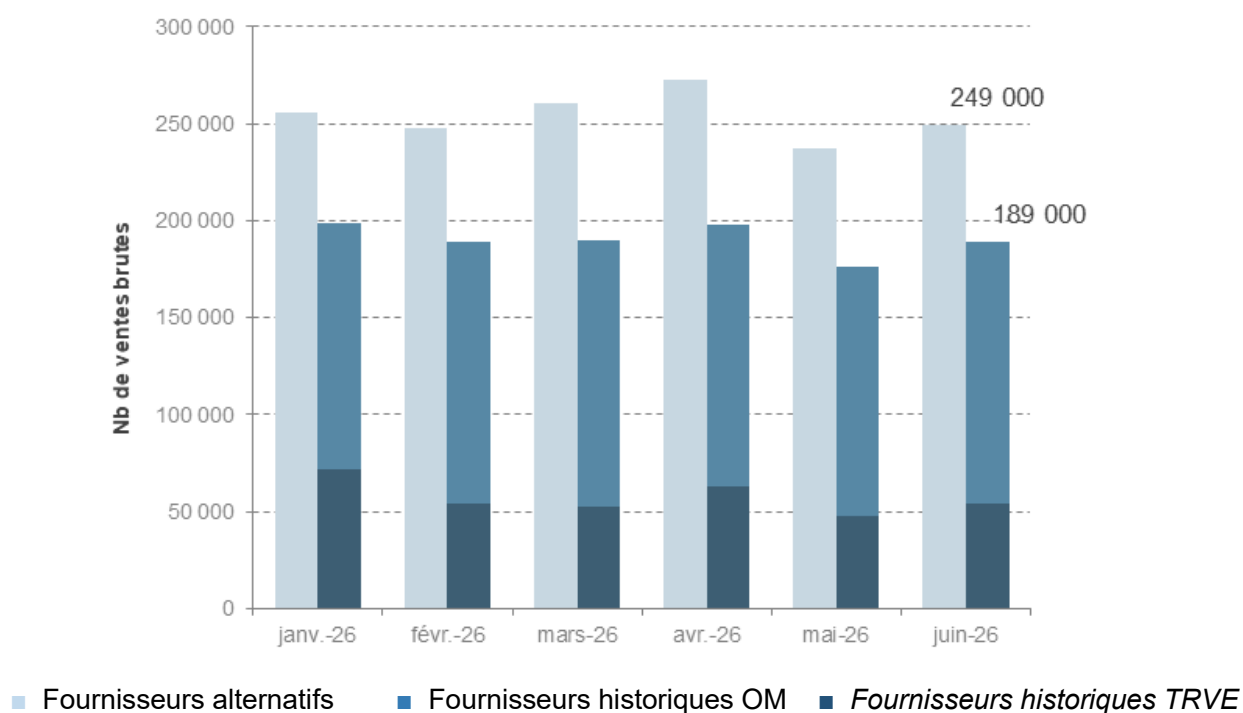
Tableau 3 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

	Résidentiels		Non résidentiels	
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	T2 2026	T1 2026	T2 2026	T1 2026
Ventes brutes totales	1 321 000	1 342 000	143 000	884 000
<i>Dont ventes brutes TRVE</i>	<i>164 000</i>	<i>178 000</i>	<i>20 000</i>	<i>40 000</i>
► Fournisseurs historiques	562 000	577 000	63 000	191 000
► Fournisseurs alternatifs	759 000	765 000	80 000	693 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	57,5 %	57,0 %	55,9 %	78,4 %
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes hors TRVE	65,6 %	65,7 %	65,8 %	82,1 %
<i>Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.</i>				

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

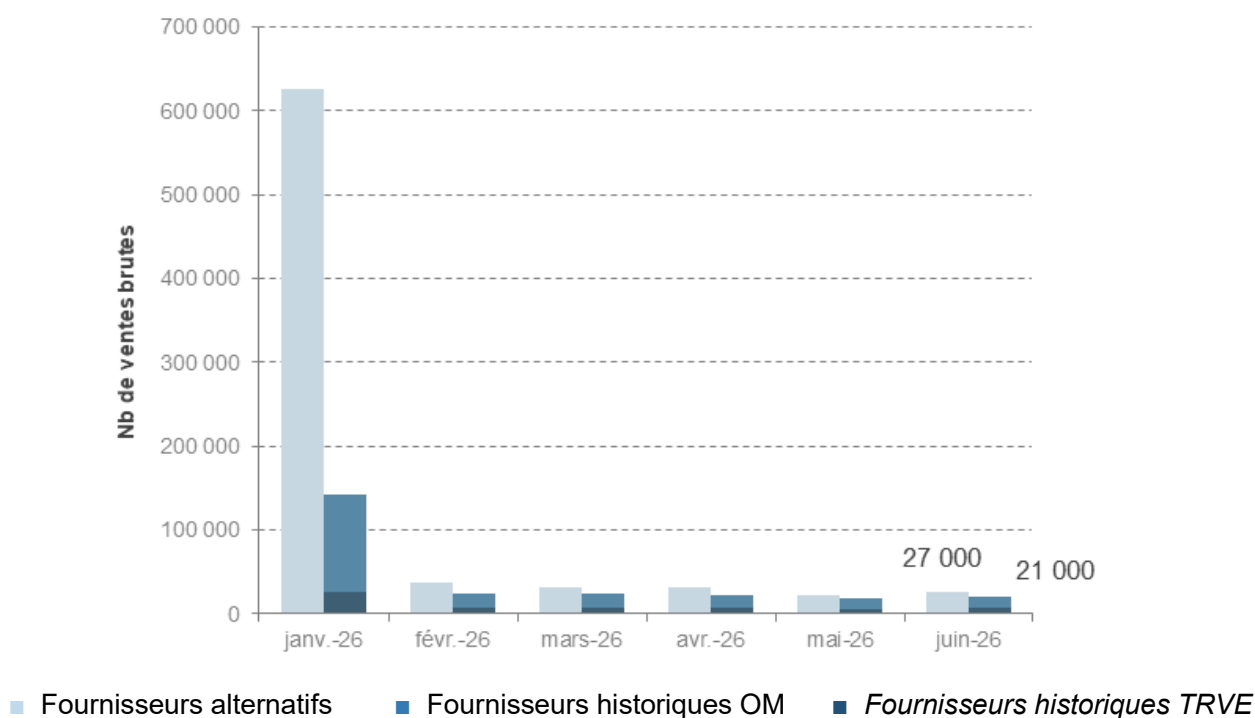
4.2. Ventes brutes sur les mois écoulés

Figure 9 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel



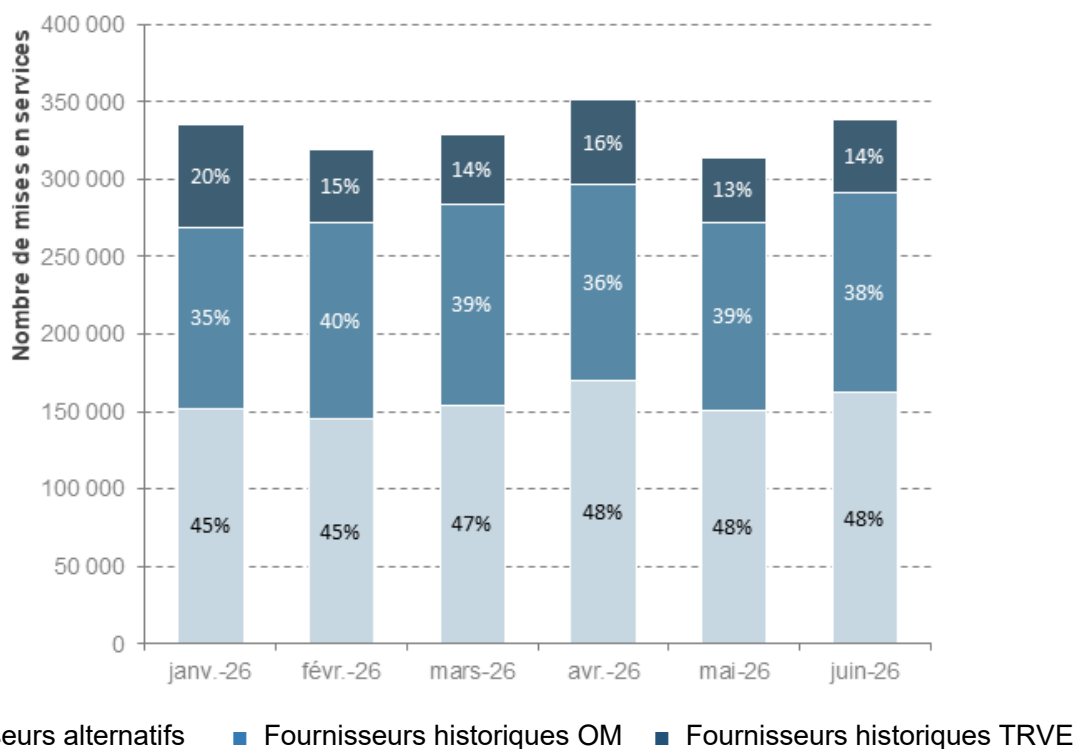
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 10 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel

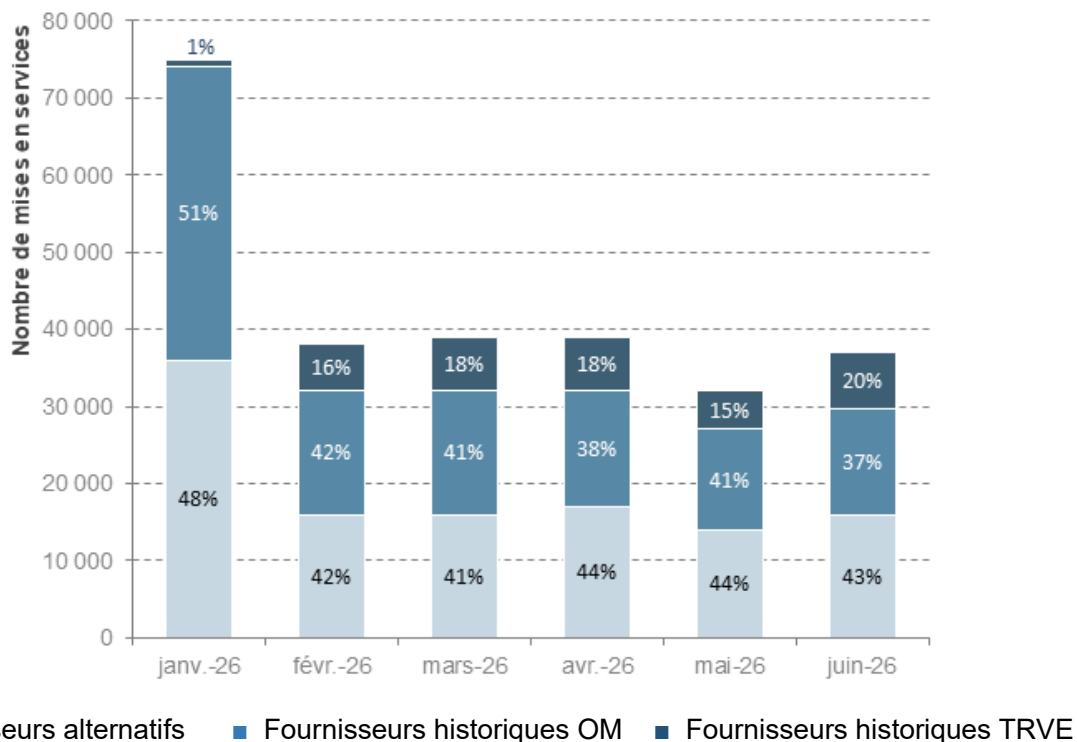


Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Les graphiques suivants présentent le détail des mises en service d'une part et des changements de fournisseurs d'autre part.

Figure 11 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment **résidentiel**

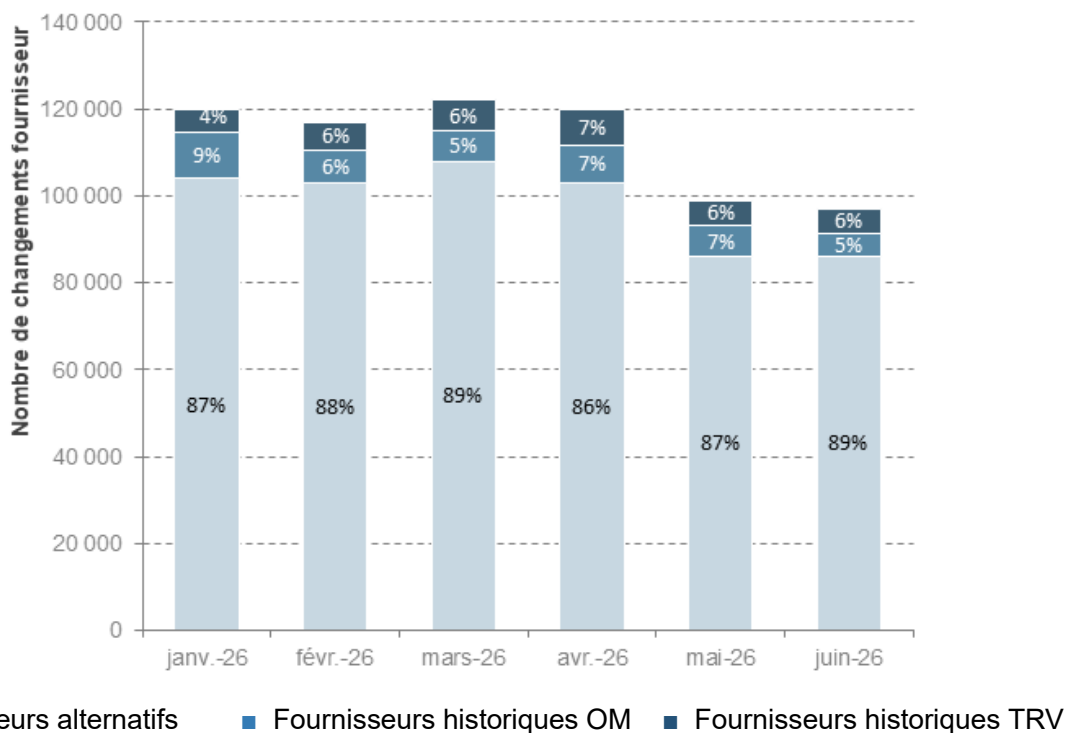
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 12 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment **non résidentiel**

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

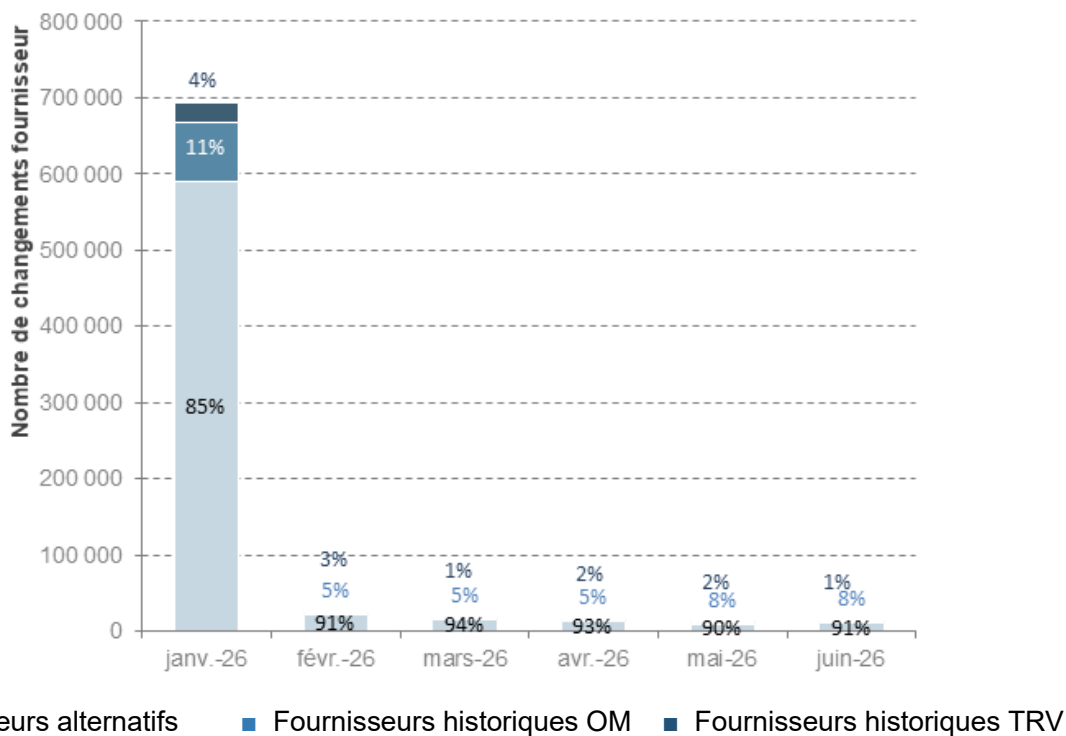
Exemple de lecture : au cours du deuxième trimestre 2026, les fournisseurs alternatifs ont réalisé 48% des 1 112 000 mises en service effectuées sur le segment résidentiel.

Figure 13 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 14 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

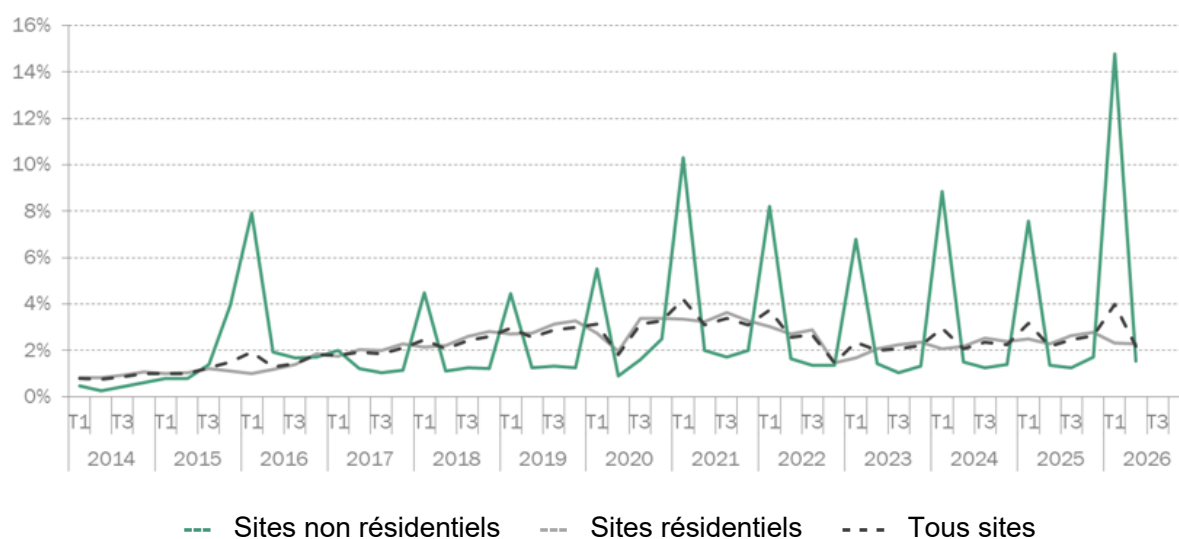
4.3. Taux de changement de fournisseur (taux de switch)

Un « switch » est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de « switch » est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en service chez les fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 15 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : RTE, GRD – Analyse : CRE

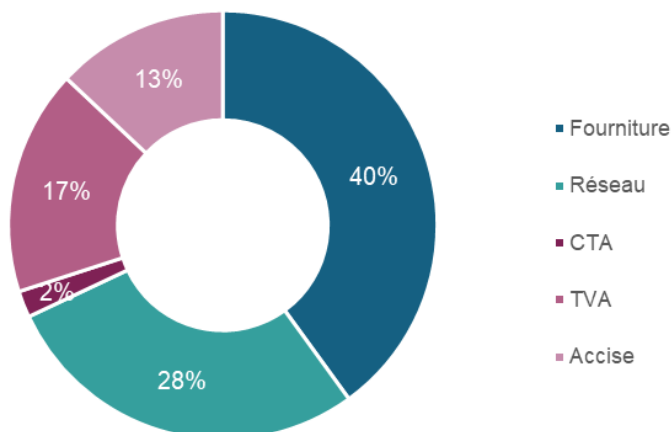
Exemple de lecture : au cours du deuxième trimestre 2026, 2,3 % des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. Prix de vente sur le marché de détail de l'électricité

5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente

Figure 16 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel



au 30 juin 2026

Source : Analyse CRE

Définitions

Client type : client résidentiel consommant entre 2 500 et 5 000 kWh (client Dc selon Eurostat)

Réseau : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement. Ces coûts sont évalués par le TURPE 7 (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) en vigueur depuis le 1^{er} août 2025 pour une durée de 4 ans.

Fourniture : Part du tarif réglementé de vente ayant vocation à couvrir les coûts de production et de commercialisation de l'électricité

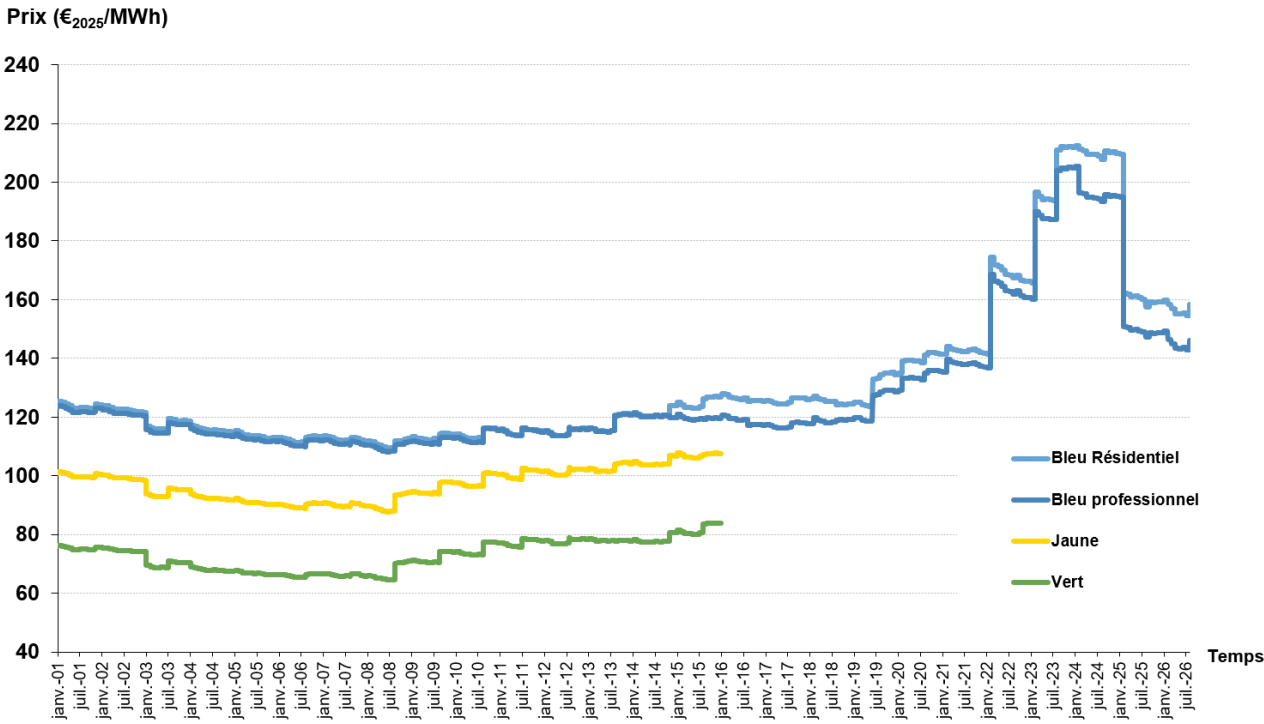
CTA : La Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières. A partir du 1^{er} février celle-ci passe de 21,93 % à 15 %. Elle s'applique sur la part fixe du tarif d'acheminement.

Accise : Depuis le 1^{er} février 2026, l'accise est passée à 30,85 €/MWh (contre 29,98 €/MWh sur la période précédente) pour les particuliers et assimilés et 26,58 €/MWh (contre 25,79 €/MWh sur la période précédente) pour les entreprises.

TVA : Depuis le 1^{er} août 2025, le taux applicable de la Taxe sur la Valeur Ajoutée s'élève à 20 % sur la part fixe et sur la part variable.

5.2. Évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

Figure 17 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2025



Source : Analyse CRE

Tableau 4 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité hors taxes par couleur

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
15 août 2010*	+3,0 %	+4,0 %	+4,5 %	+5,5 %
1 ^{er} juillet 2011	+1,7 %		+3,2 %	+3,2 %
23 juillet 2012	+2,0 %		+2,0 %	+2 %
1 ^{er} août 2013*	+5,0 %		+2,7 %	+0,0 %
1 ^{er} novembre 2014*	+2,5 %	-0,7 %	+2,5 %	+3,7 %
1 ^{er} août 2015	+2,5 %	+0,0 %	+0,9 %	+4,0 %
1 ^{er} août 2016*	- 0,5 %	- 1,5 %		
1 ^{er} août 2017 *	+1,7%	+1,7%		

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL DEUXIEME TRIMESTRE 2026

Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
1 ^{er} février 2018	+0,7%	+1,6%		
1 ^{er} août 2018	- 0,5 %	+1,1%		
1 ^{er} juin 2019	+7,7 %	+7,7 %		
1 ^{er} août 2019	+ 1,49 %	+ 1,34%		
1 ^{er} février 2020	+ 3,00 %	+ 3,10 %		
1 ^{er} août 2020	+ 1,82 %	+ 1,81 %		
1 ^{er} février 2021	+ 1,93 %	+ 3,23 %		
1 ^{er} août 2021	+ 0,48%	+ 0,38%		
1 ^{er} février 2022	+ 24,29%**	+ 23,64%**		
1 ^{er} février 2023	+20,00%**	+19,94%**		
1 ^{er} août 2023	+10,05%**	+10,04%**		
1 ^{er} février 2024	+0,18%	-3,55%		
1 ^{er} février 2025	-22,61%	-22,67%		
1 ^{er} août 2025	-1,27%	-0,76%		
1 ^{er} février 2026	-0,24%	-1,29%		

**Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure*

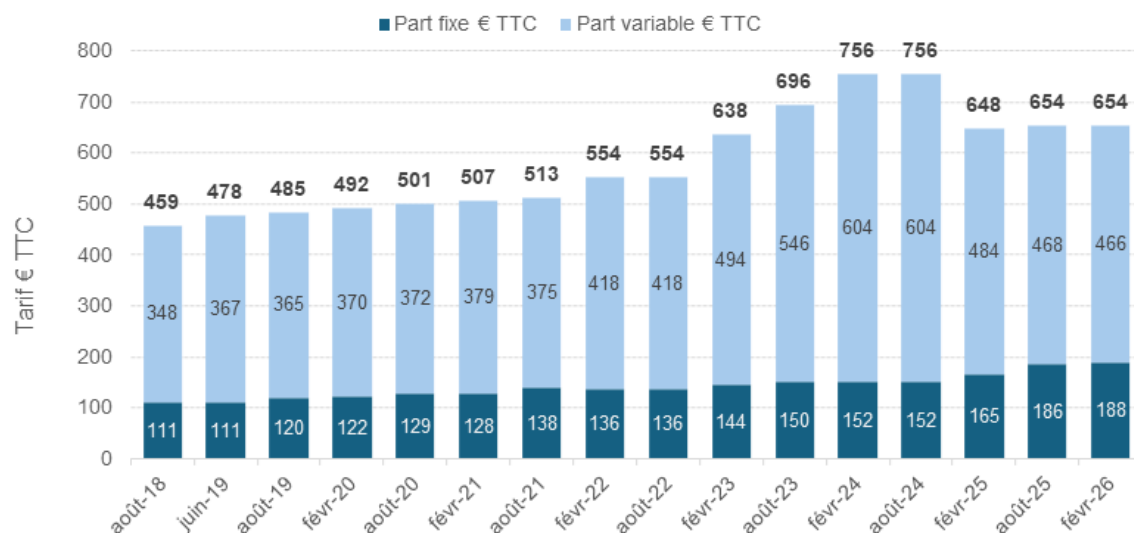
*** L'évolution des TRVE HT après gel pour les clients résidentiels et pour les clients non résidentiels. Avec l'application du bouclier tarifaire, l'évolution TTC résultante est bien de +4% TTC le 1^{er} février 2022, +15%TTC le 1^{er} février 2023 et +10%TTC le 1^{er} août 2023.*

Source : CRE

5.3. Évolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

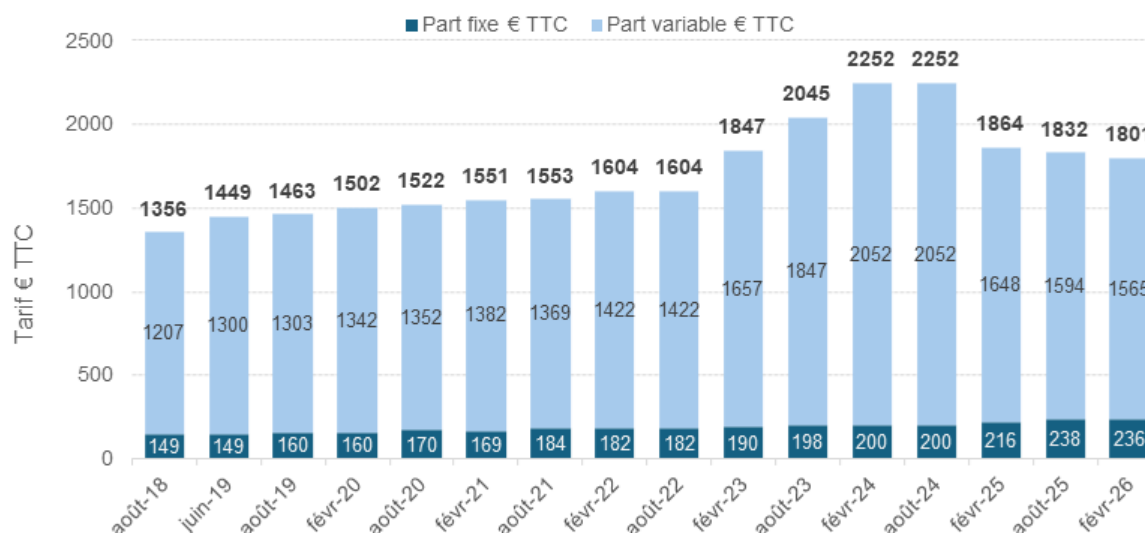
La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 KWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 KWh, répartie en 54 % heures pleines et 46 % heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales⁶ et la TVA.

Figure 18 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA



Source : CRE

Figure 19 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA



Source : CRE

⁶ Les taxes locales, la taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE) et les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) n'existent plus ; la TDCFE ayant été intégrée à la CSPE/TICFE au 1^{er} janvier 2021 et les TCFE ont été abrogées au 1^{er} janvier 2023.

5.4. Les fournisseurs engagés dans les lignes directrices

En 2024, dans un contexte de sortie de crise des prix de l'énergie, la CRE a, après consultations des acteurs, établi 13 mesures visant à renforcer l'information et la protection des consommateurs d'électricité et de gaz naturel tout au long de la relation contractuelle qu'ils entretiennent avec leur fournisseur de gaz naturel et d'électricité (ci-après « lignes directrices »).

A date, 83 fournisseurs se sont engagés à respecter les lignes directrices, parmi lesquels 75 sont actifs sur le segment des clients résidentiels dont 19 à l'échelle du territoire national. Ces fournisseurs représentent plus de 98 % des clients résidentiels.

Les fournisseurs qui se sont engagés à respecter les lignes directrices de la CRE garantissent aux consommateurs une information claire et complète tout au long de leur contrat d'énergie. Avant la souscription, le client reçoit des fiches descriptives détaillées des offres (modalités d'évolution du prix, durée d'engagement, conditions de résiliation) et une estimation transparente de ses mensualités et de sa facture annuelle. Pendant le contrat, il peut consulter à tout moment son prix et la répartition de ses consommations entre heures pleines et heures creuses, et est informé des modifications tarifaires avec leur impact chiffré sur sa facture, l'échéancier pouvant être ajusté si nécessaire. À l'approche de la fin du contrat, le client est notifié des conditions de renouvellement ou, avec au moins deux mois de préavis, des modalités de fin de contrat incluant les outils de recherche d'offres et les recours possibles auprès du médiateur national de l'énergie. Ces mesures assurent ainsi une transparence accrue et une protection renforcée pour les consommateurs.

La CRE a mené les premiers contrôles des mesures 1 à 13 afin de s'assurer que les fournisseurs engagés aient bien mis en œuvre les développements nécessaires à la bonne application des lignes directrices.

La délibération N°2026-110 du 11 juin 2026 dresse un bilan de la mise en œuvre des lignes directrices par les 19 fournisseurs nationaux engagés sur le segment des consommateurs résidentiels, dont le niveau de conformité est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Niveau de conformité aux lignes directrices sur le segment résidentiel

Fournisseur	Statut
Alterna	Conformité complète
EDF	Conformité complète
Engie	Conformité complète
Gaz de Bordeaux	Conformité complète
Happ-e by Engie	Conformité complète
La bellenergie	Conformité complète
Ohm Energie	Conformité complète
Plenitude	Conformité complète
Priméo Energies France	Conformité complète
TotalEnergies	Conformité complète
Alpiq	Conformité avancée
ekWateur	Conformité avancée
Elmy	Conformité avancée
ilek	Conformité avancée
Mint	Conformité avancée
Vattenfall	Conformité intermédiaire
Jeety Energy⁷	Conformité limitée
MyLight150	Conformité limitée
Urban Solar Energy	Conformité limitée

⁷ Anciennement élecocité

La CRE retient quatre catégories de conformité pour l'ensemble des fournisseurs :

- Conformité complète : l'intégralité des mesures est mise en œuvre conformément aux modalités fixées par la CRE ;
- Conformité avancée : les mesures sont majoritairement mises en œuvre conformément aux modalités fixées par la CRE, des écarts mineurs subsistent pour une ou deux mesures, ou une mesure présente un écart substantiel, ou encore fait l'objet de délais supplémentaires d'application ;
- Conformité intermédiaire : les mesures sont partiellement mises en œuvre, au moins deux mesures le sont conformément aux modalités fixées par la CRE et le fournisseur ne relève pas des deux premières catégories ;
- Non-conformité : la plupart des mesures ne sont pas mises en œuvre, pas plus d'une mesure n'est mise en œuvre conformément aux modalités fixées par la CRE, y compris parce que le fournisseur n'a transmis aucun justificatif.

Pour que tous les consommateurs résidentiels puissent avoir la garantie de bénéficier de ce même niveau d'information, la CRE renouvelle son appel auprès des fournisseurs nationaux non-engagés, dont la liste est présentée dans le tableau suivant, à rejoindre la démarche.

Tableau 6 : Fournisseurs nationaux non-engagés

Fournisseurs non engagés
Dyneff
Enercoop
Energies d'Ici
Frank Energie
GEG Sources d'Energies
Octopus Energy
Papernest Energie
Premium Energy
Sagiterre (chez Switch)
Sobry
Symphonics
The Mobility House

5.5. Comparaison des offres

Deux grandes catégories d'offres existent sur le marché :

- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché :
 - Les offres à prix variable peuvent être indexées sur le tarif réglementé de vente, sur la référence de coûts d'approvisionnement sous-jacente ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur ;
 - Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres présentent des prix du kWh et de l'abonnement hors taxes constants.
- Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs d'électricité fin juin 2026 pour deux types de clients situés à Paris :
 - un client en option Base consommant 2 400 kWh ;
 - un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

Les offres dites « vertes » sont celles pour lesquelles l'origine de l'électricité est garantie renouvelable grâce à l'achat de garanties d'origine. Elles sont signalées par le symbole  dans les graphiques suivants.

Le comparateur d'offres énergies-info distingue les offres des fournisseurs en plusieurs catégories :

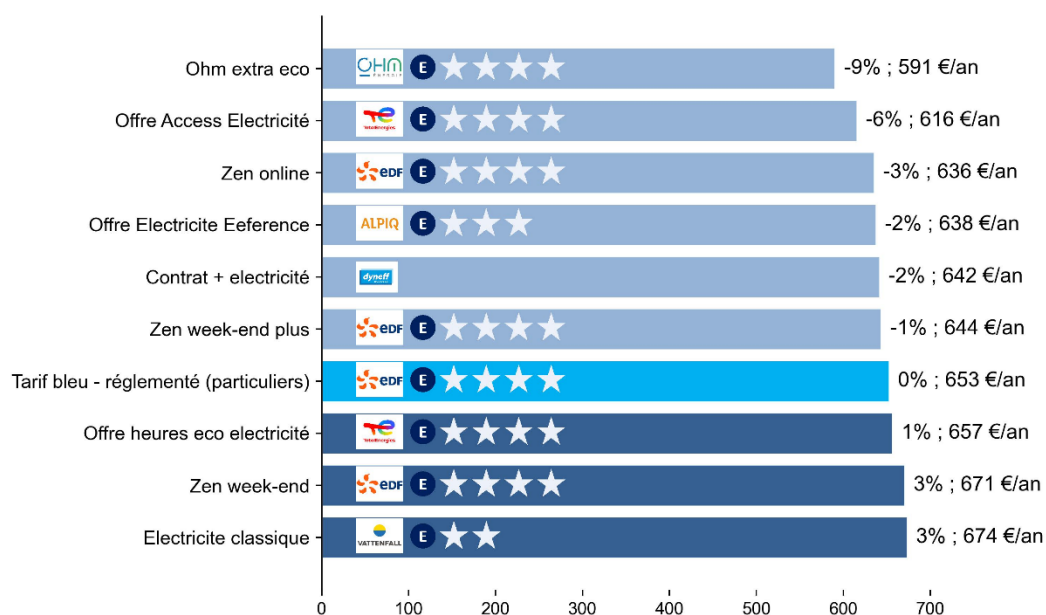
- les offres TRV,
- les offres à prix fixes,
- les offres indexées sur le TRV,
- les offres indexées sur d'autres produits de marché (comme mentionné ci-dessus) et
- les offres ayant une évolution dite « autre ».

La comparaison des offres dans les graphiques suivants considère comme offres à prix variables les offres indexées sur le TRV, sur d'autres produits et les autres évolutions.

Les fournisseurs nationaux engagés dans les lignes directrices sont signalés par  .

Offres à prix variable

Figure 20 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base



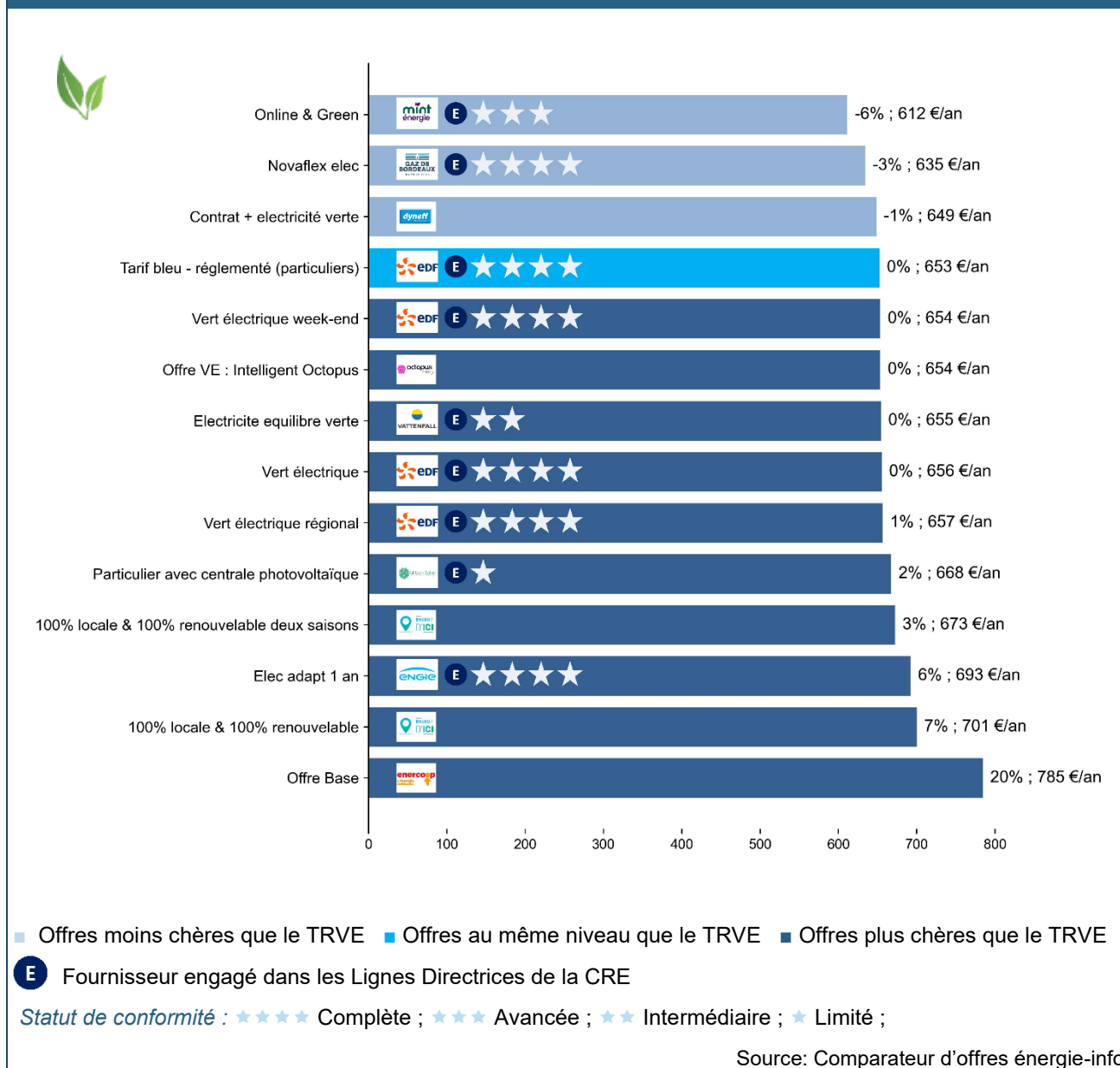
■ Offres moins chères que le TRVE ■ Offres au même niveau que le TRVE ■ Offres plus chères que le TRVE

E Fournisseur engagé dans les Lignes Directrices de la CRE

Statut de conformité : ★★★★★ Complète ; ★★★★ Avancée ; ★★★ Intermédiaire ; ★ Limité ;

Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 21 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base



Exemple de lecture : L'offre Extra Eco proposée par Ohm Energie à fin juin 2026 est 9 % inférieure au tarif réglementé de vente en option Base en comparant les factures annuelles.

Figure 22 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC

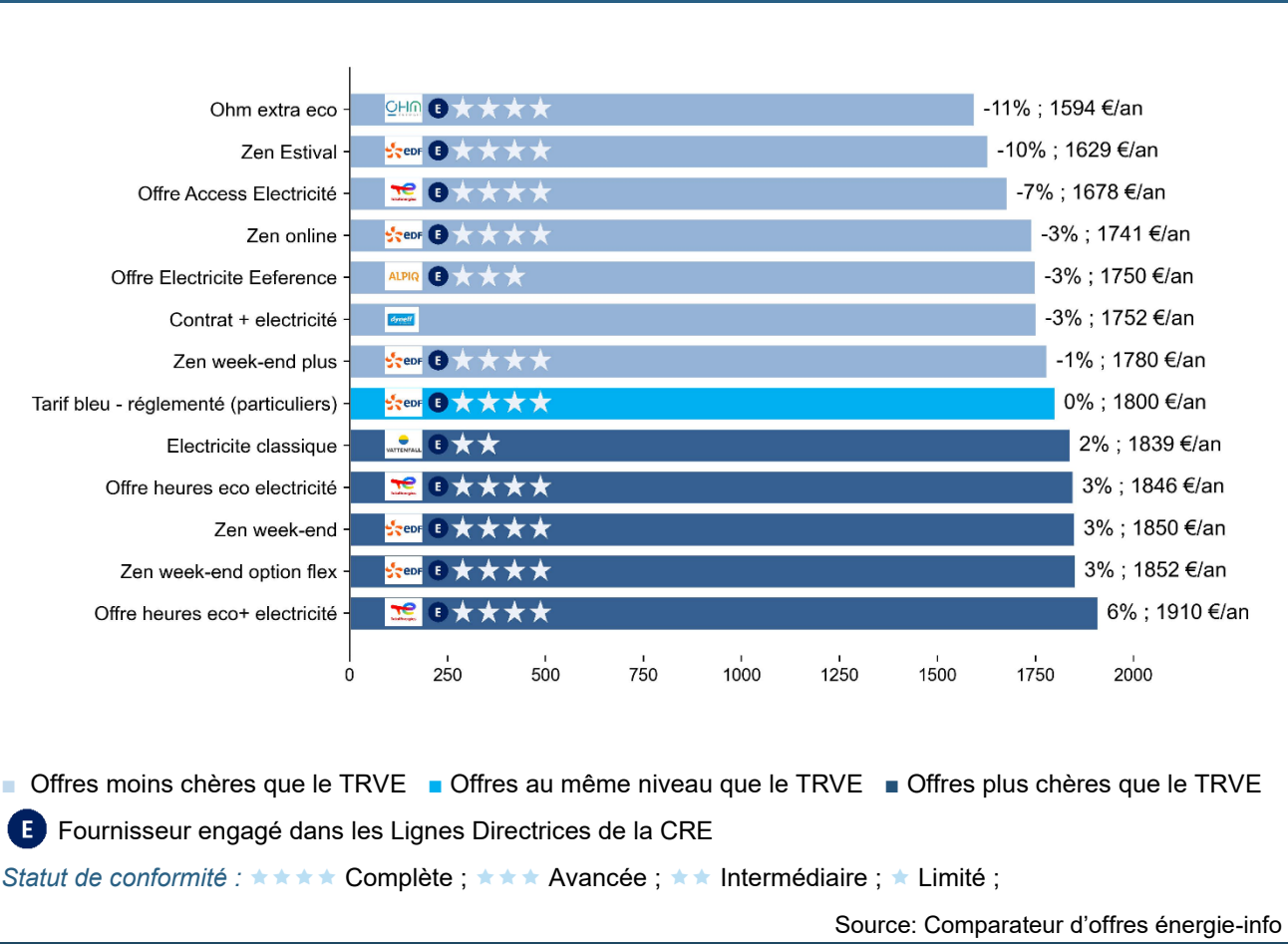
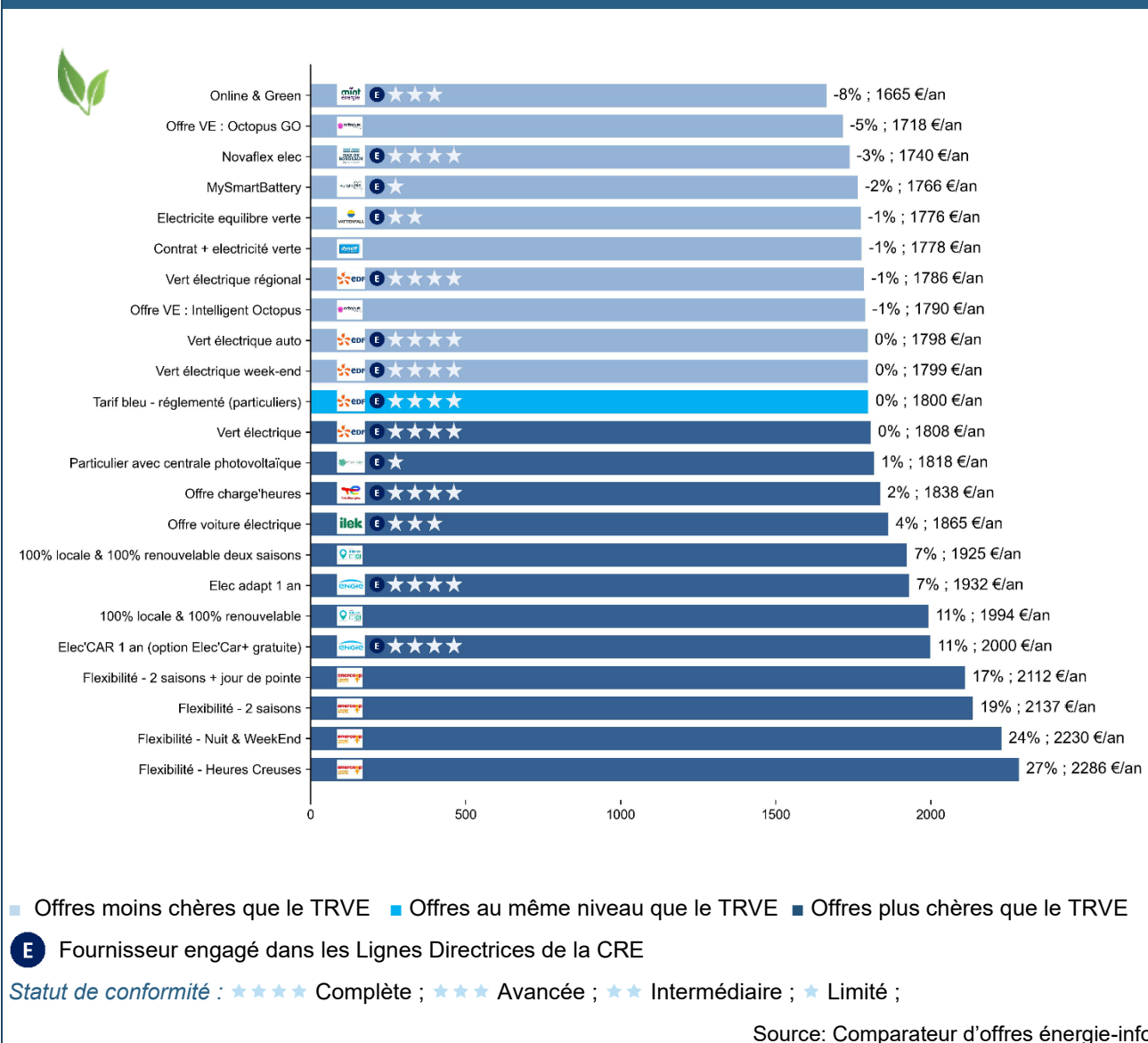


Figure 23 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC



Offres à prix fixe

Figure 24 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base

Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.

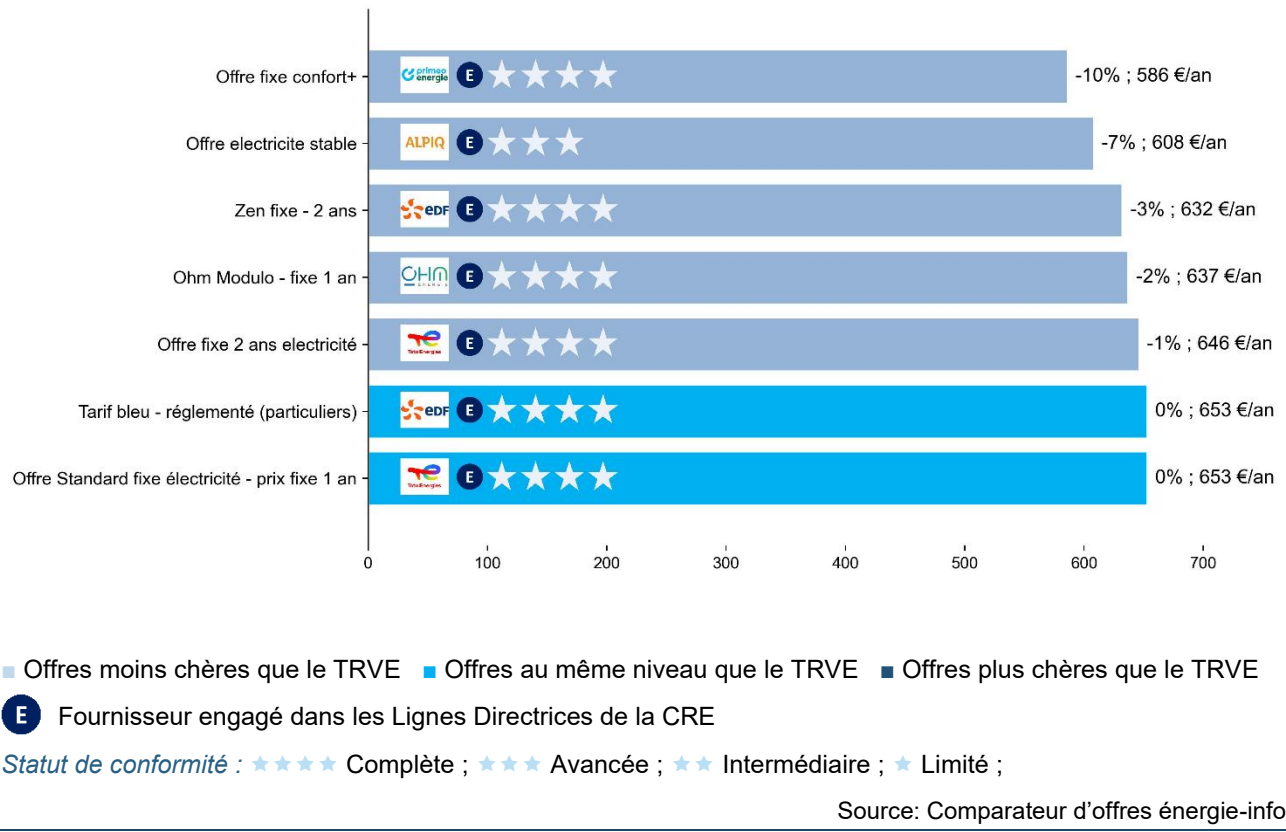
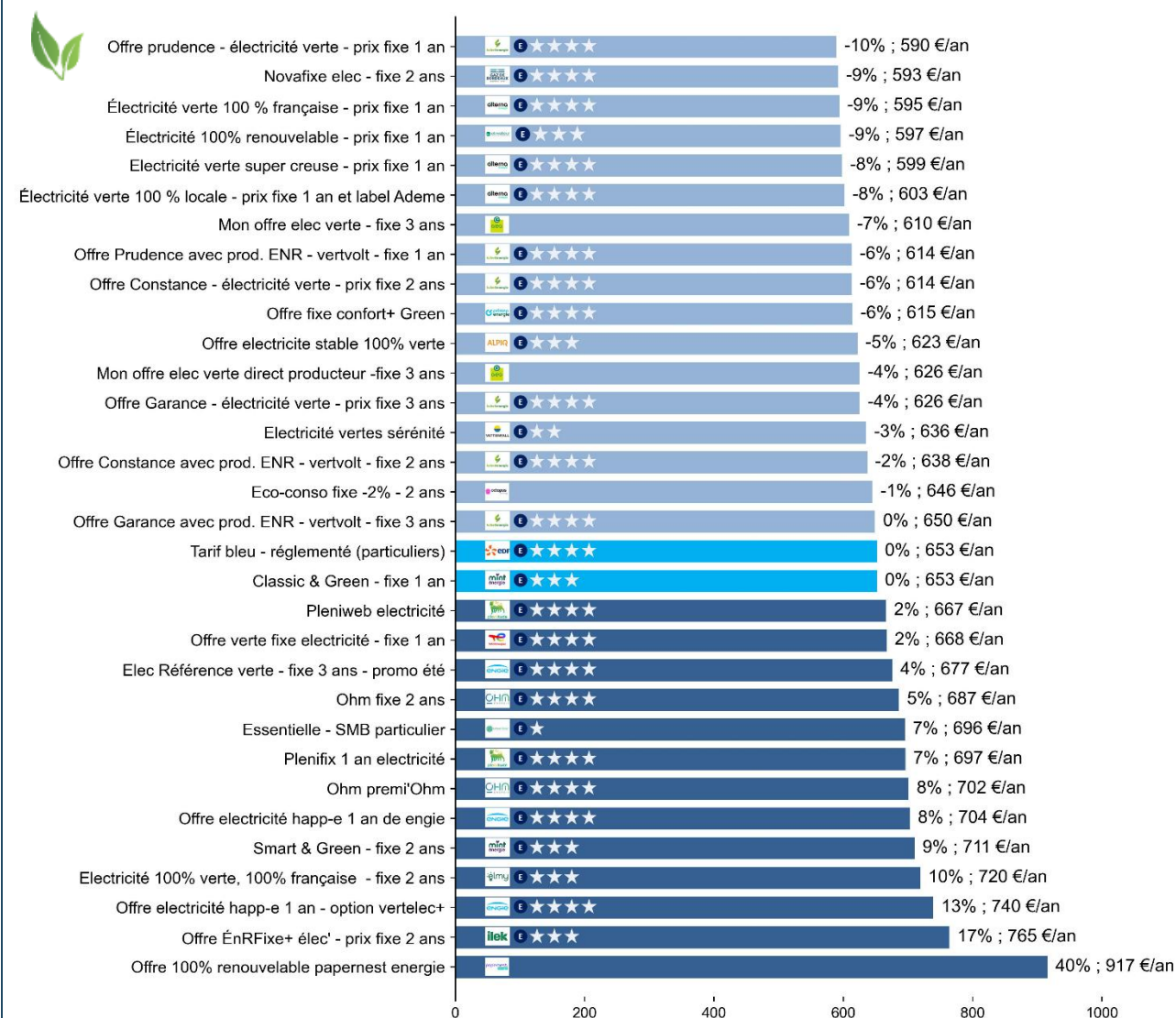


Figure 25 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base

Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.



■ Offres moins chères que le TRVE ■ Offres au même niveau que le TRVE ■ Offres plus chères que le TRVE

E Fournisseur engagé dans les Lignes Directrices de la CRE

Statut de conformité : ★★★★★ Complète ; ★★★★ Avancée ; ★★★ Intermédiaire ; ★ Limité ;

Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 26 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC

Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.

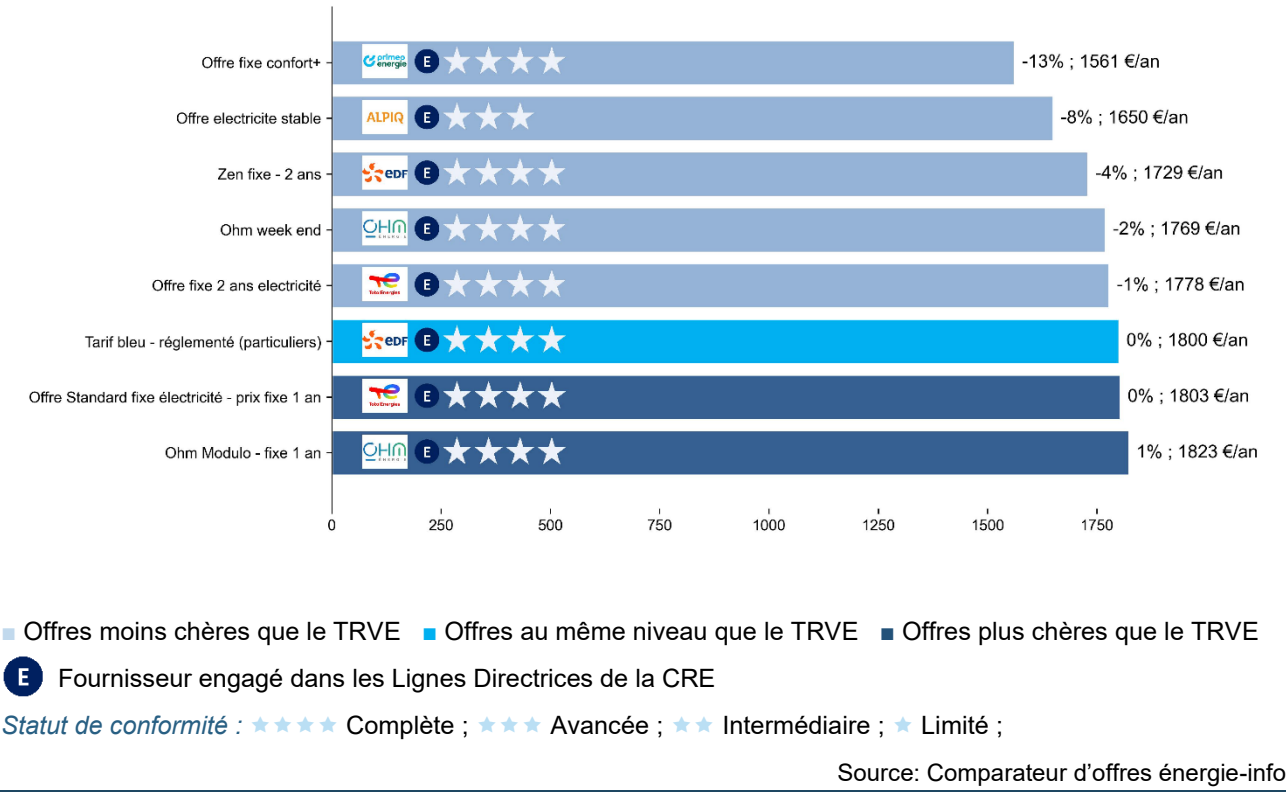
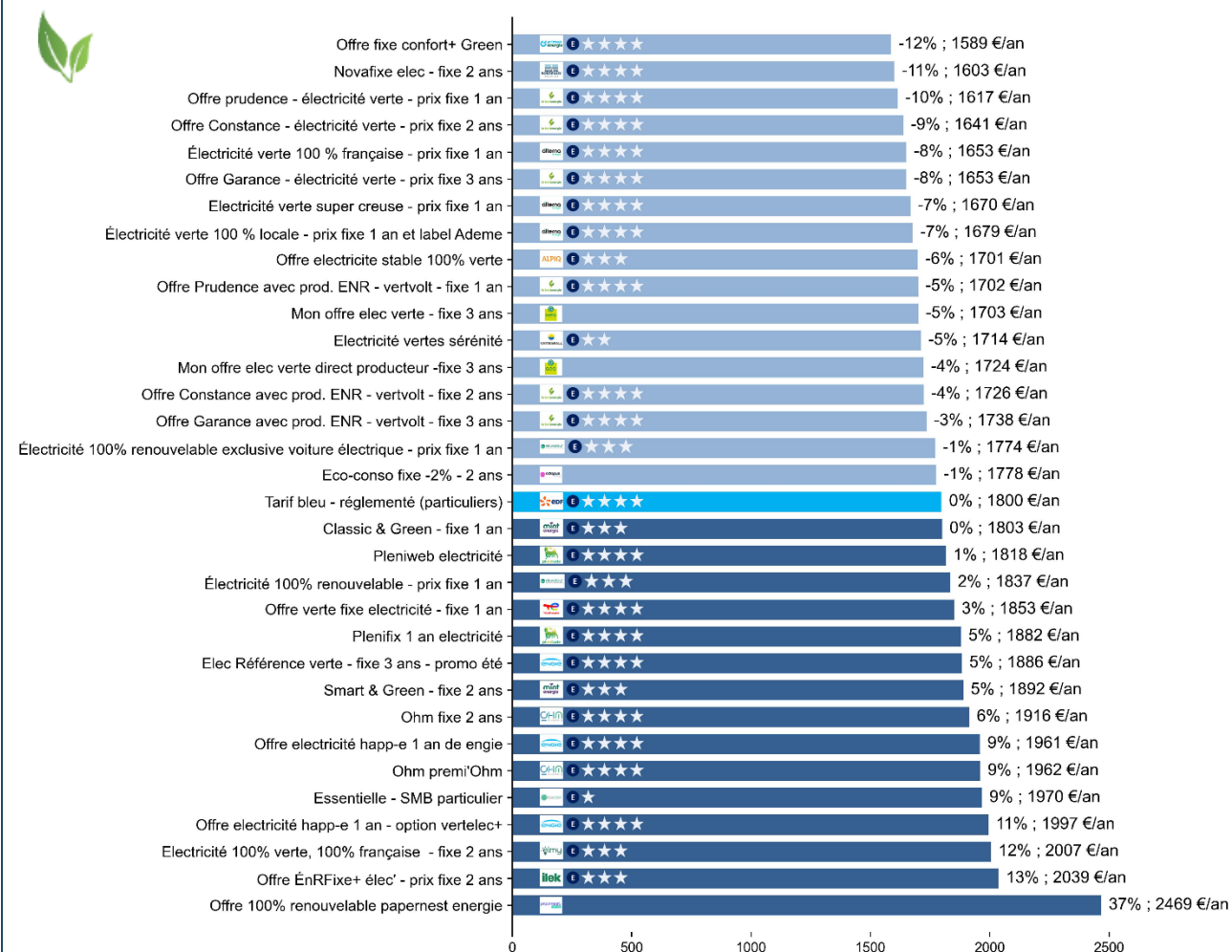


Figure 27 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC

Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.



■ Offres moins chères que le TRVE ■ Offres au même niveau que le TRVE ■ Offres plus chères que le TRVE

E Fournisseur engagé dans les Lignes Directrices de la CRE

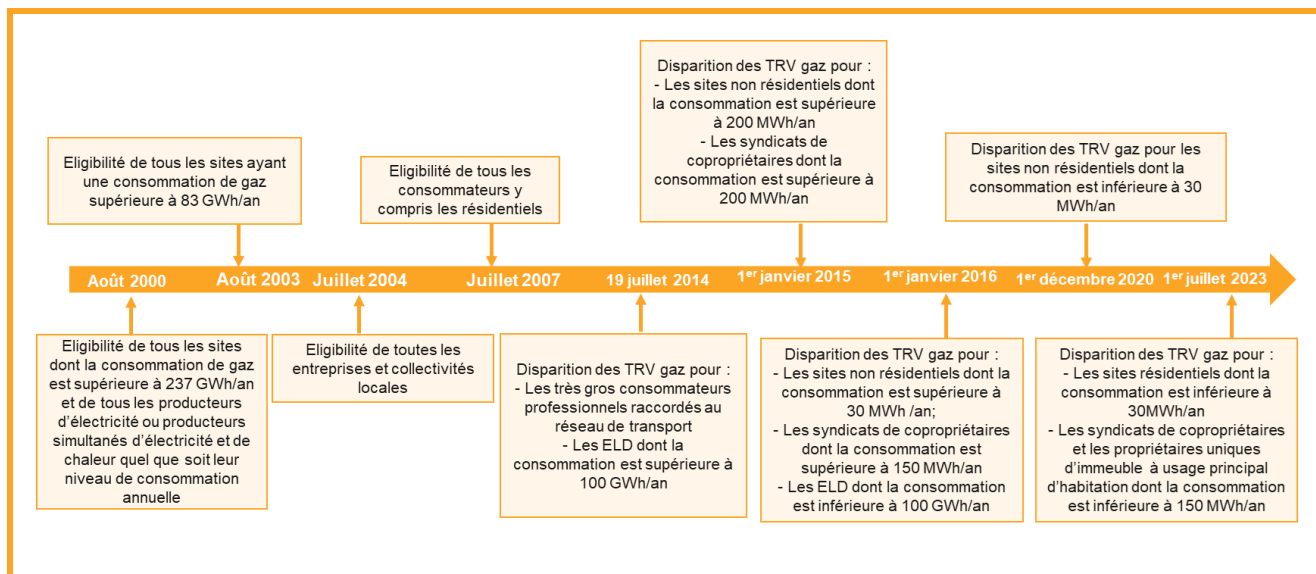
Statut de conformité : ★★★★★ Complète ; ★★★★ Avancée ; ★★★ Intermédiaire ; ★ Limité ;

Source: Comparateur d'offres énergie-info

PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ

1. Introduction

L'ouverture du marché français du gaz⁸ a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 30 juin 2026, 10,9 millions de sites et une consommation annuelle d'environ 332 TWh⁹.

Le marché de la fourniture de gaz naturel est complètement ouvert à la concurrence sur le segment résidentiel et non résidentiel, depuis la disparition des tarifs réglementés de vente de gaz le 1^{er} juillet 2023.

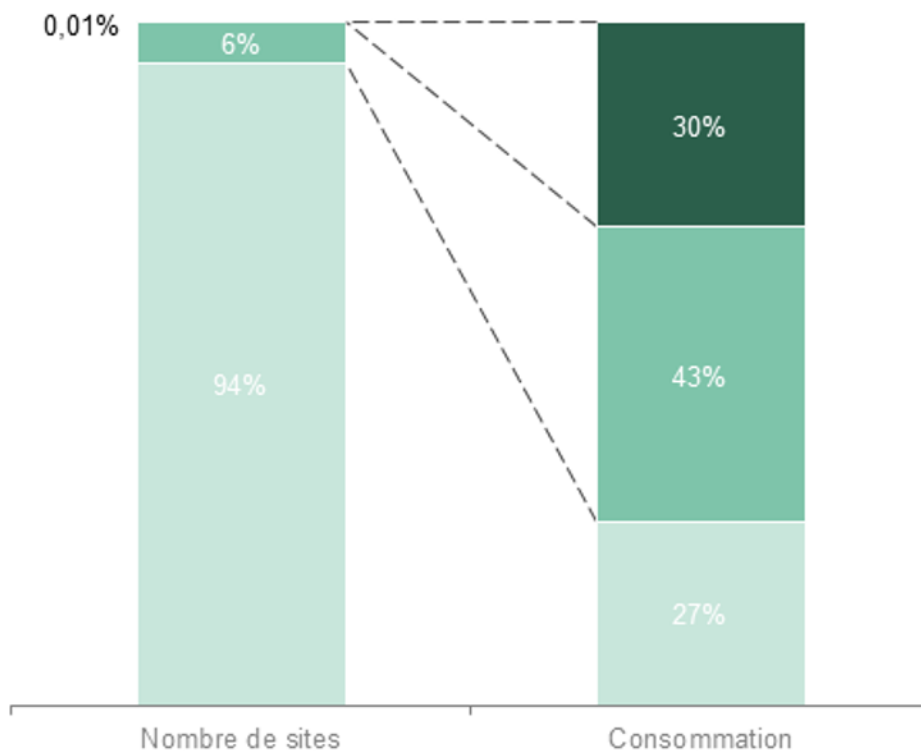
Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et TIGF), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GRDF, Régaz, Réseau GDS et Gaz Électricité de Grenoble) et les principaux fournisseurs historiques (ENGIE, ES Energies et Gaz de Bordeaux).

⁸ Gaz naturel, hors grisou, gaz industriels et réseaux de GPL.

⁹ Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité aux clients raccordés aux principaux réseaux (distribution et transport) qui représentent 329 TWh de consommation annualisée.

2. Les segments de clientèle et leur poids respectif

Figure 28 : Typologie des sites en gaz naturel



- Sites non résidentiels raccordés au réseau de transport
- Sites non résidentiels raccordés au réseau de distribution
- Sites résidentiels

Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Le marché se divise en trois segments :

- Sites non résidentiels transport : grands sites industriels raccordés au réseau de transport.
- Sites non résidentiels distribution : marché de masse des sites non résidentiels et grands sites industriels raccordés au réseau de distribution.
- Sites résidentiels : sites de consommation des clients particuliers.

3. État des lieux

3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 7 : Synthèse en nombre de sites

	Résidentiels		Non résidentiels	
Situation (en nombre de sites)	<i>Au 30 juin 2026</i>	Au 31 mars 2026	<i>Au 30 juin 2026</i>	Au 31 mars 2026
Nombre total de sites dont :	10 233 000	10 311 000	618 000	621 000
► Fournisseurs historiques	5 371 000	5 441 000	244 000	246 000
► Fournisseurs alternatifs	4 862 000	4 871 000	374 000	375 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	47,5 %	47,2 %	60,5 %	60,4 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 8 : Synthèse en consommation annualisée

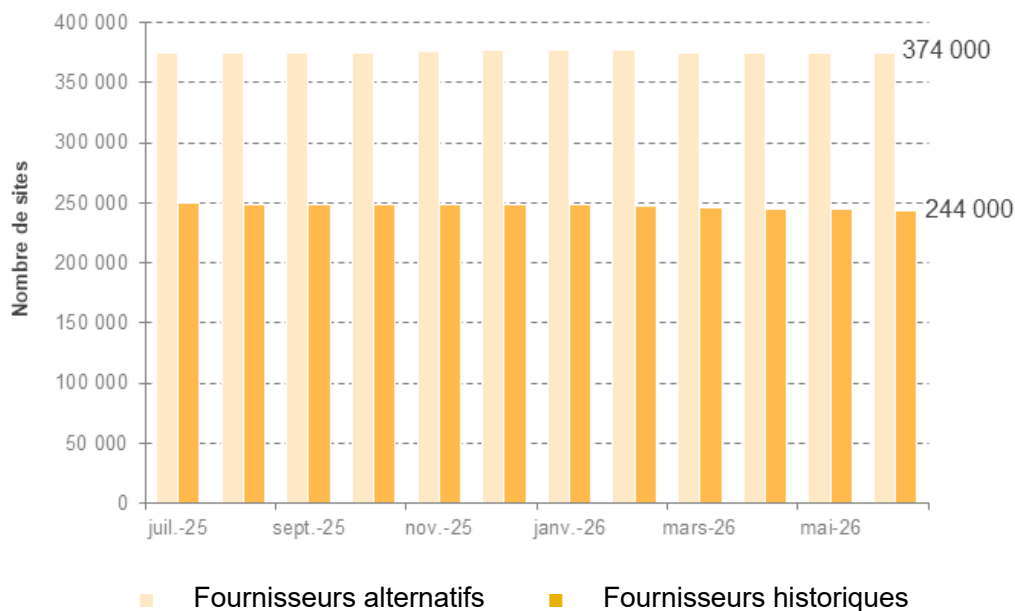
	Résidentiels		Non résidentiels	
Situation (en consommation annualisée)	<i>Au 30 juin 2026</i>	Au 31 mars 2026	<i>Au 30 juin 2026</i>	Au 31 mars 2026
Consommation totale des sites	87,6 TWh	93,4 TWh	241,0 TWh	242,5 TWh
► Fournisseurs historiques	48,2 TWh	51,8 TWh	63,1 TWh	62,5 TWh
► Fournisseurs alternatifs	39,4 TWh	41,6 TWh	177,9 TWh	180,0 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	44,9 %	44,6 %	73,8 %	74,2 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

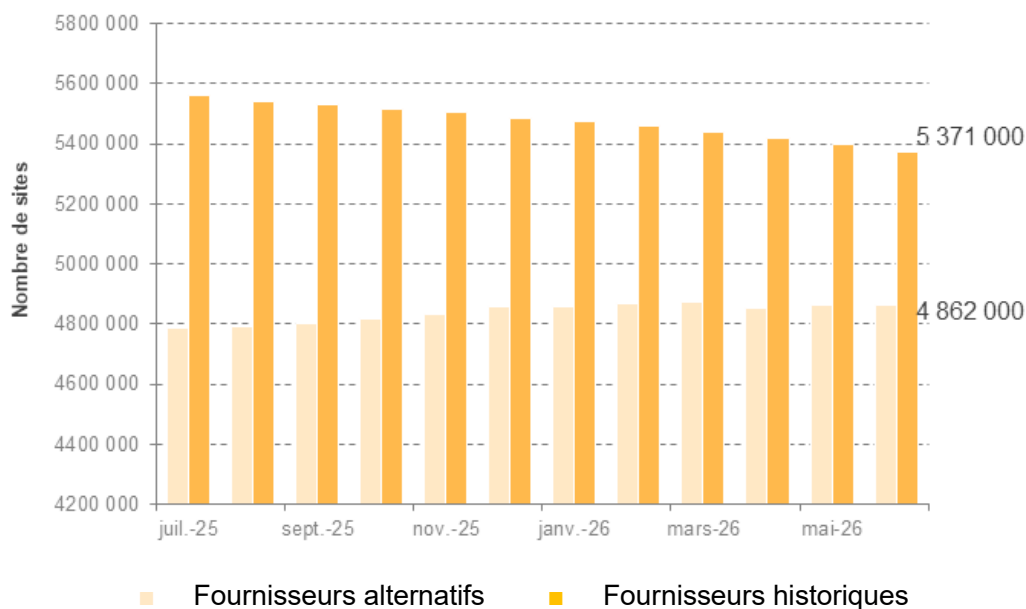
3.2. Évolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 29 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 30 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché

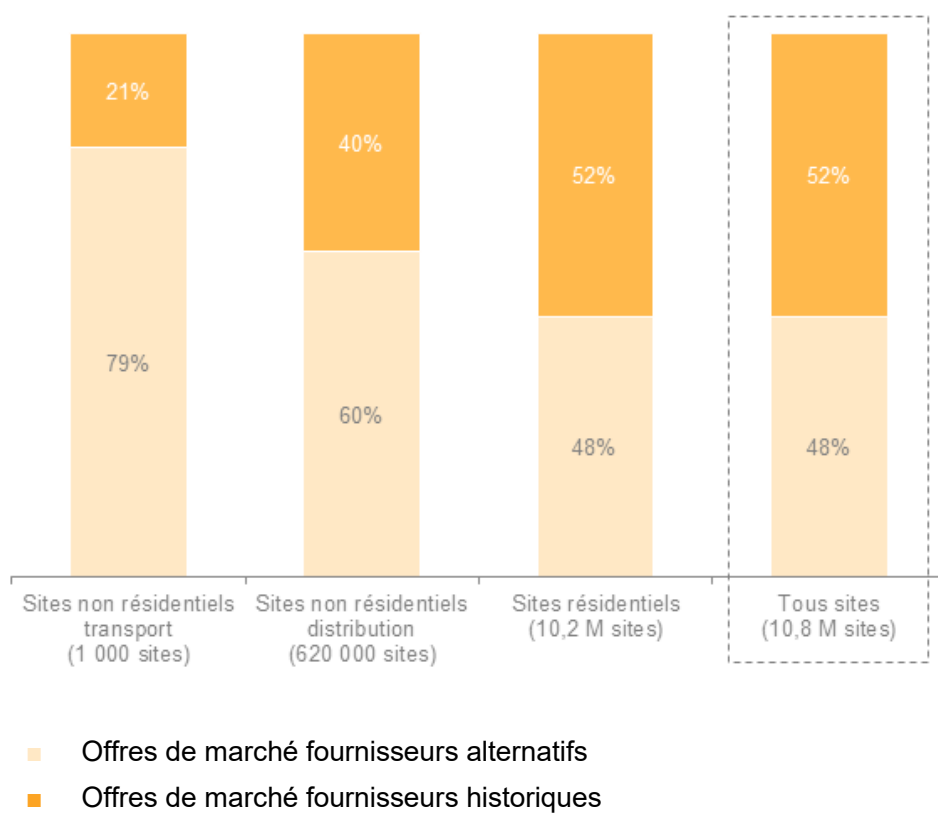


Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 juin 2026, 10 851 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 5 236 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

3.3. Parts de marché

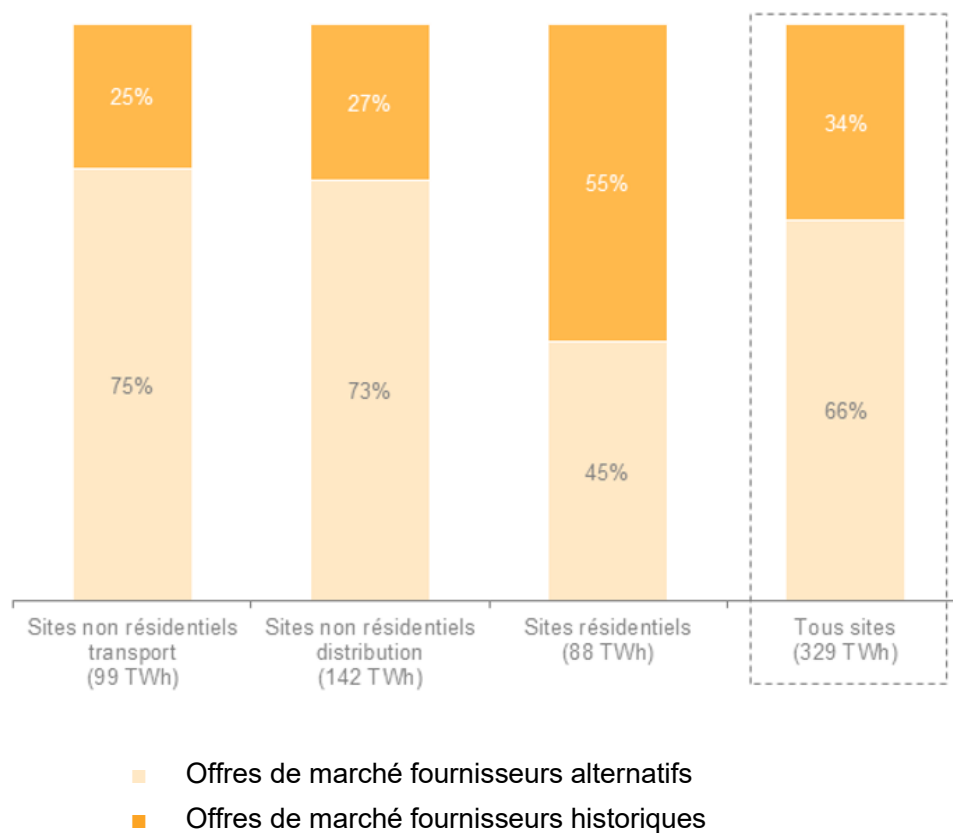
Figure 31 : Répartition des sites par type d'offre



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 juin 2026, l'ensemble des sites sont en offre de marché, dont 48% auprès d'un fournisseur alternatif.

Figure 32 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre



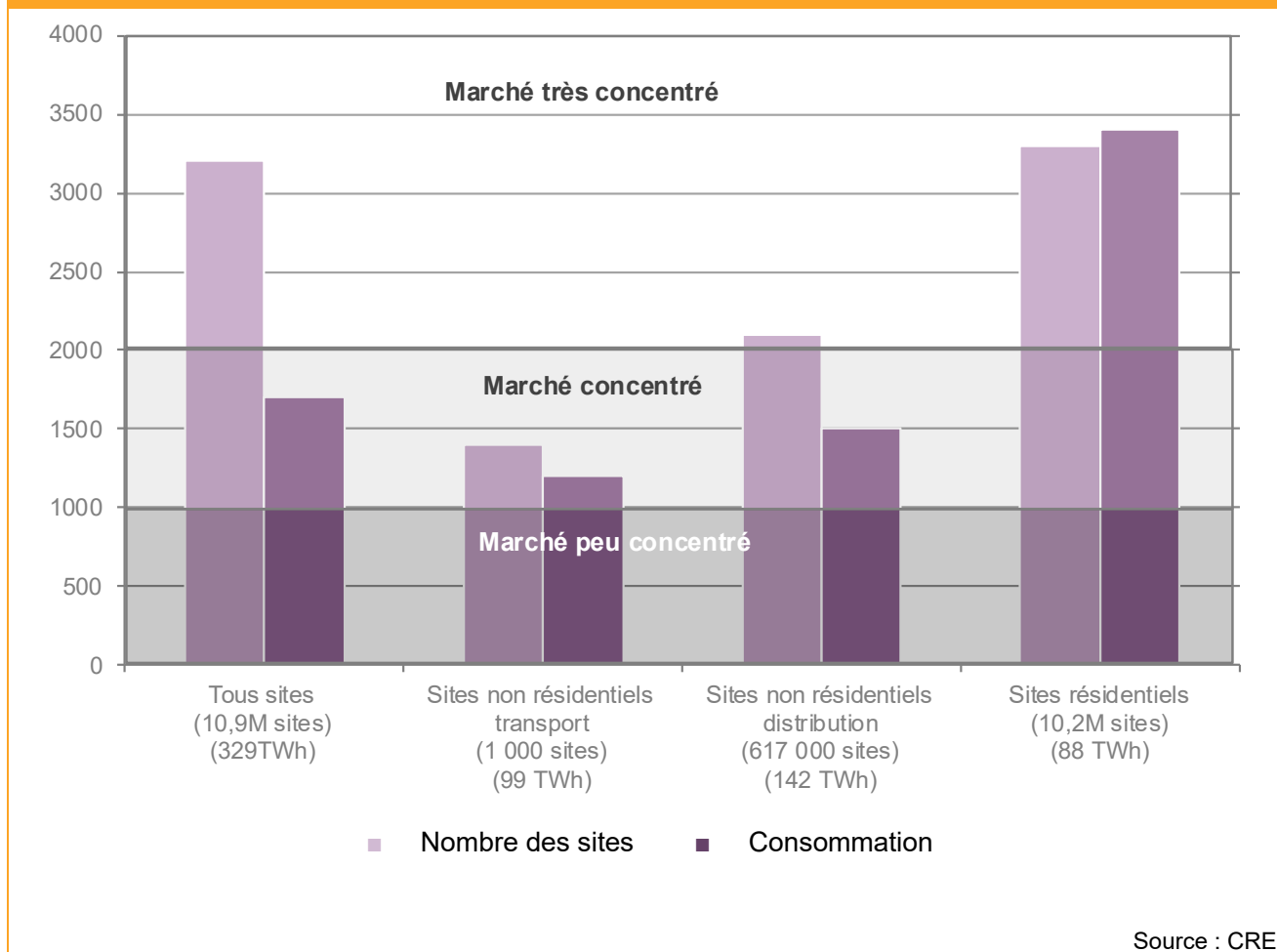
Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 juin 2026, l'ensemble de la consommation est fourni par des offres de marché, dont 66% auprès d'un fournisseur alternatif.

3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)¹⁰ en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 30 juin 2026.

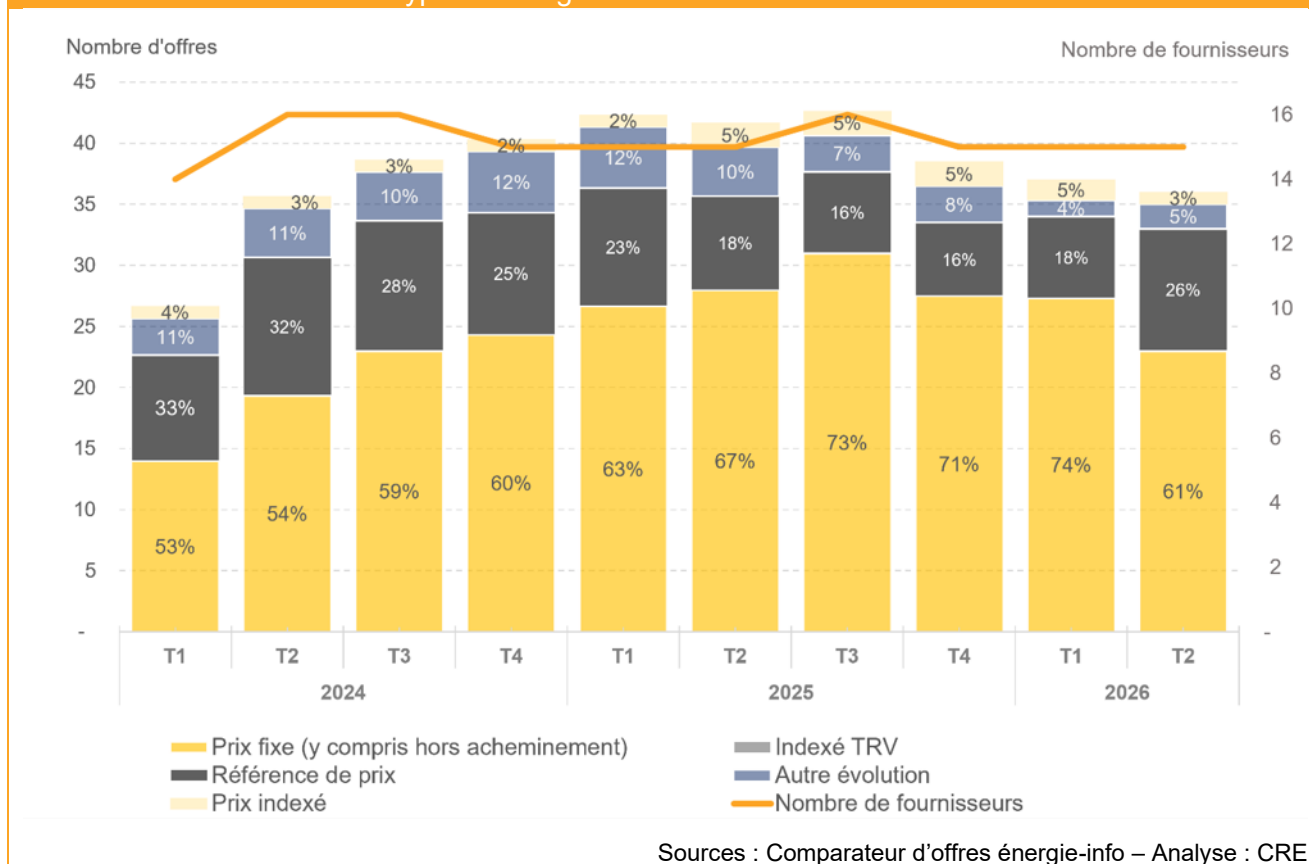
Figure 33 : Indice HHI par segment de marché



¹⁰ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

3.5. Suivi du nombre d'offres commercialisées en gaz naturel sur le segment résidentiel

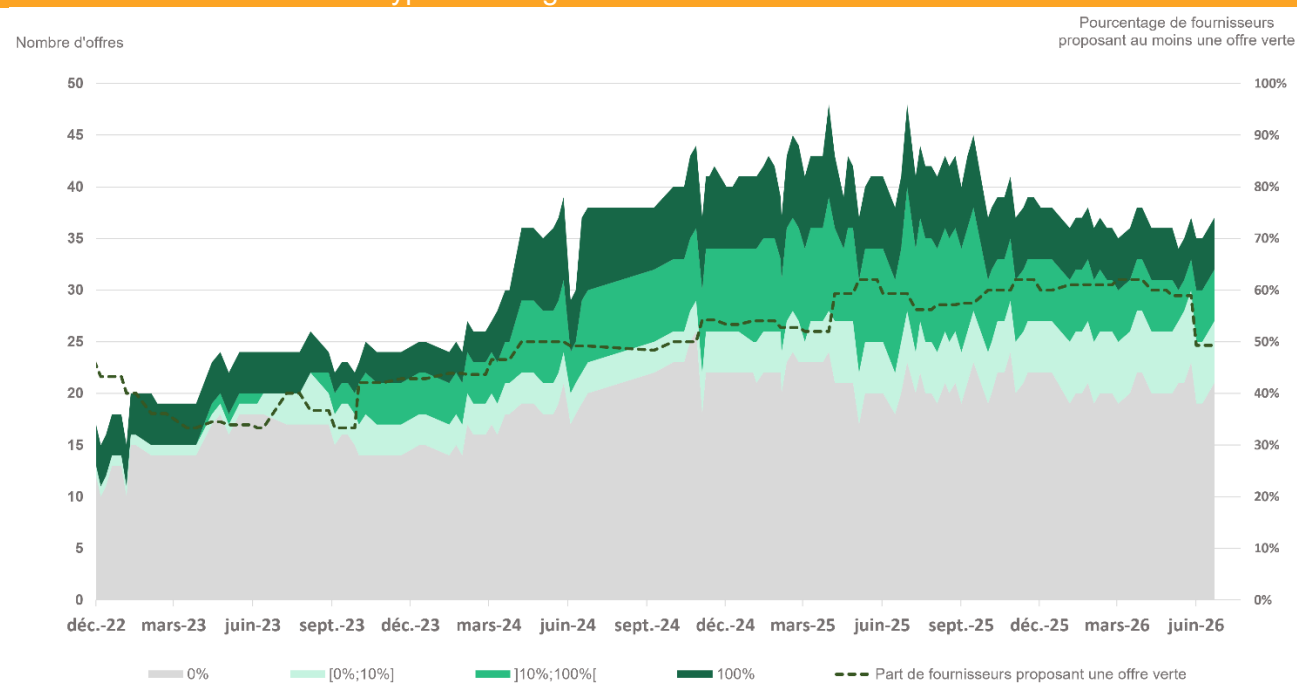
Figure 34 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage



Au cours du deuxième trimestre 2026, 15 fournisseurs en moyenne ont proposé 36 offres de fourniture de gaz naturel différentes. Parmi ces offres, 61 % proposaient des prix fixes (y compris hors acheminement), et 26 % étaient indexées au prix repère de gaz naturel publié¹¹ par la CRE.

¹¹ L'indexation de ces offres peut être sur l'ensemble des briques du prix repère (abonnement et/ou part variable) ou uniquement sur la référence de coût d'approvisionnement inclus dans le prix repère et publiée par ailleurs sur le site de la CRE (<https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/referance-de-couts-d-approvisionnement-du-gaz>)

Figure 35 : Evolution de la commercialisation des offres de gaz naturel avec part verte pour les consommateurs résidentiels type chauffage



Sources : Comparateur d'offres énergie-info – Analyse : CRE

A fin juin 2026, en moyenne 12 offres de fourniture sont couvertes partiellement et 7 offres en intégralité par des garanties d'origine renouvelables. Cela représente environ 50 % des fournisseurs présents sur le site du comparateur à cette date.

4. Analyse en dynamique

4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du mois considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 9 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

	Résidentiels		Non résidentiels	
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	T2 2026	T1 2026	T2 2026	T1 2026
Ventes brutes totales	396 000	382 000	21 000	78 000
► Fournisseurs historiques	118 000	115 000	7 000	17 000
► Fournisseurs alternatifs	278 000	267 000	14 000	61 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	70,2 %	69,9 %	66,7 %	78,2 %

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Sources : GRDF – Analyse : CRE

4.2. Ventes brutes des trimestres écoulés

Figure 36 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel

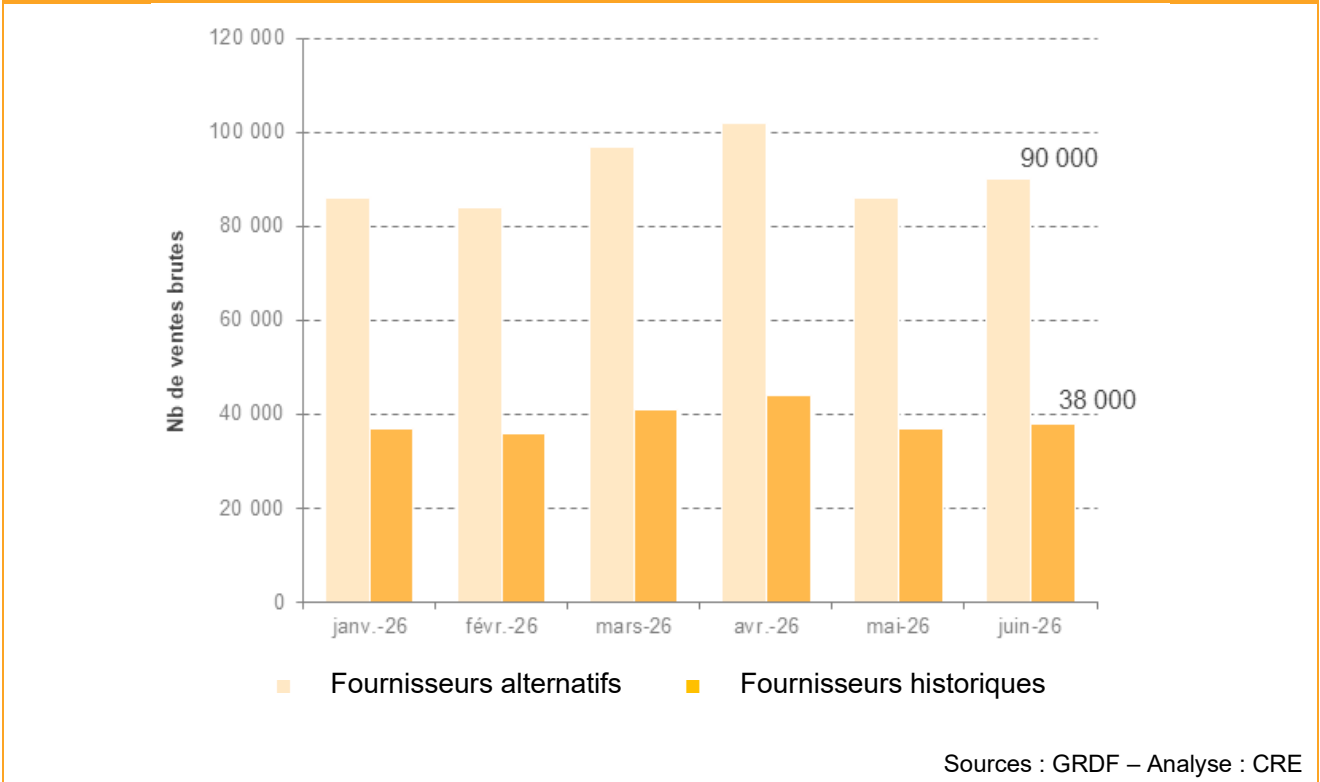
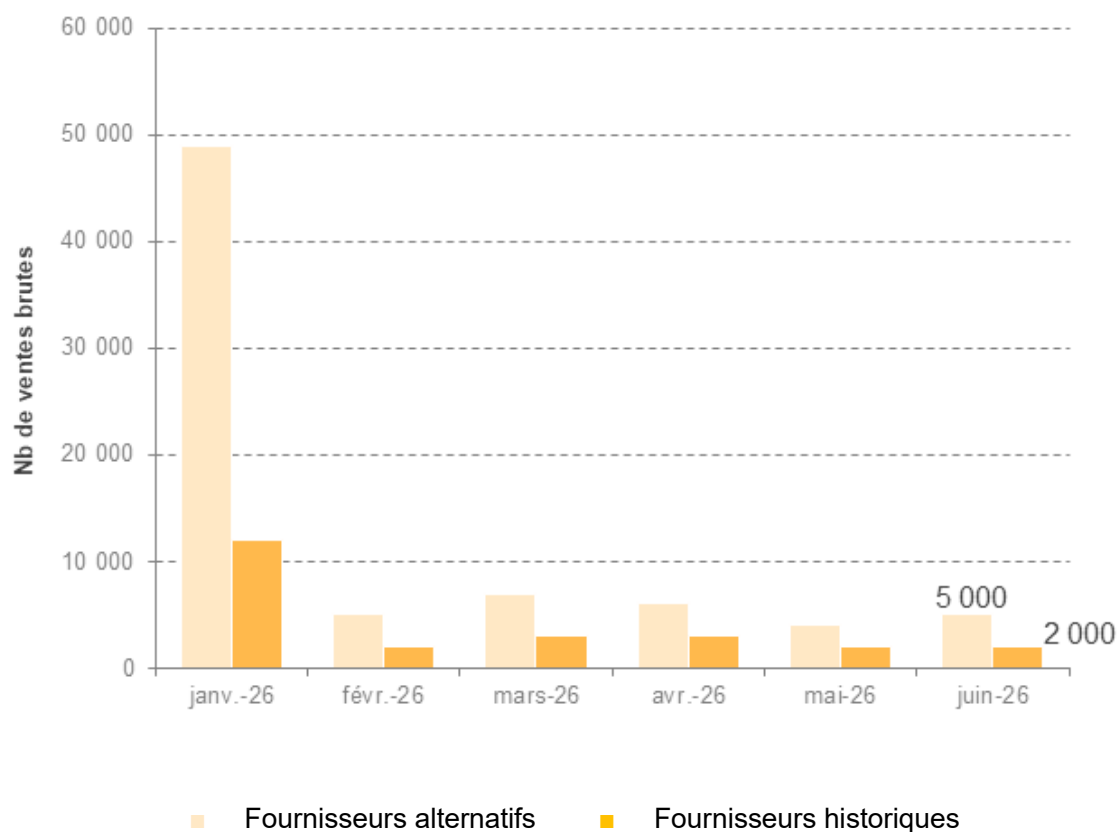
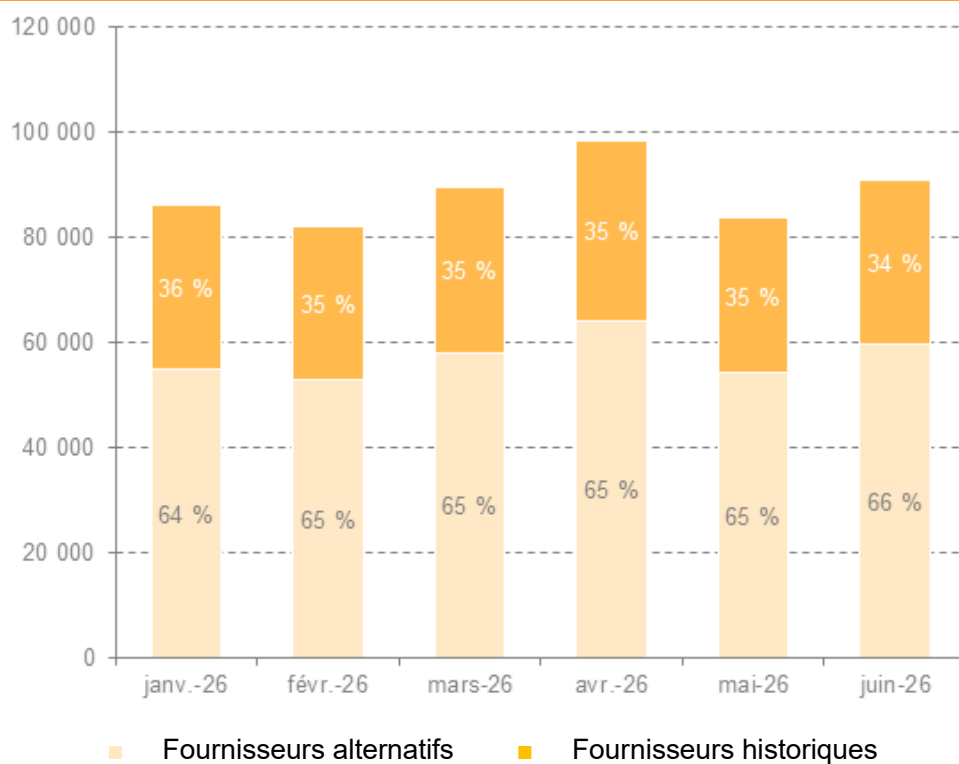


Figure 37 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel



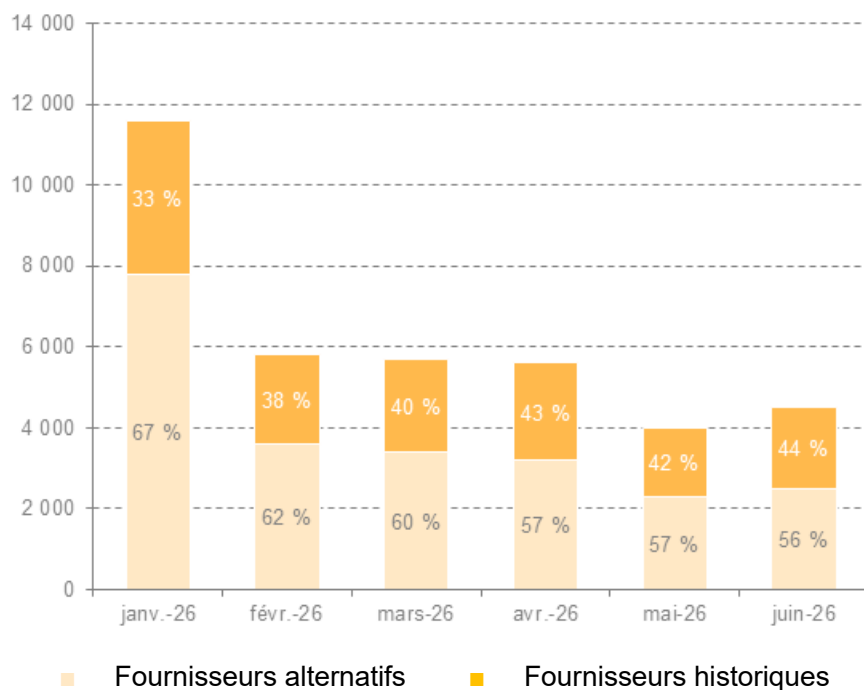
Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 38 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

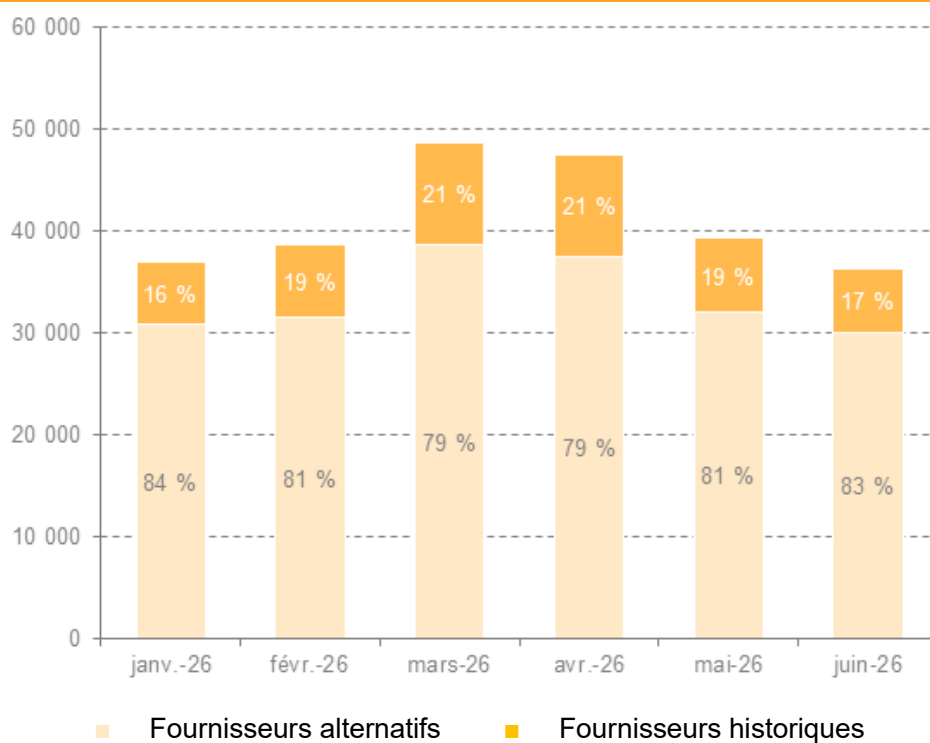
Figure 39 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

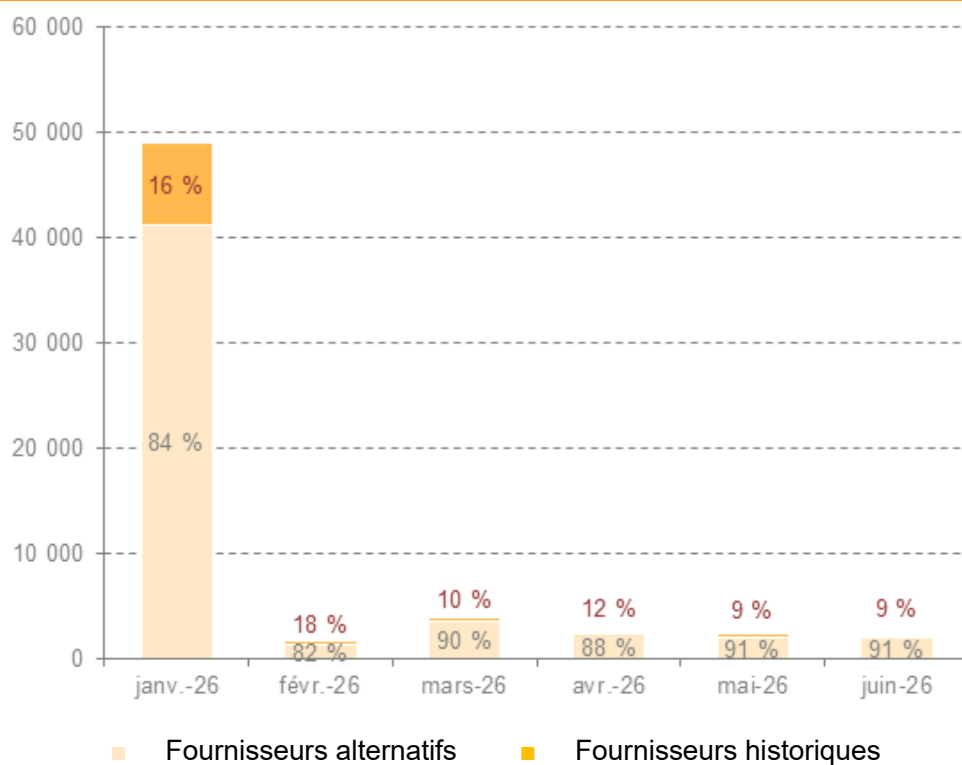
Exemple de lecture : au cours du deuxième trimestre 2026, les fournisseurs alternatifs ont réalisé 65% des 288 000 mises en service effectuées.

Figure 40 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 41 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

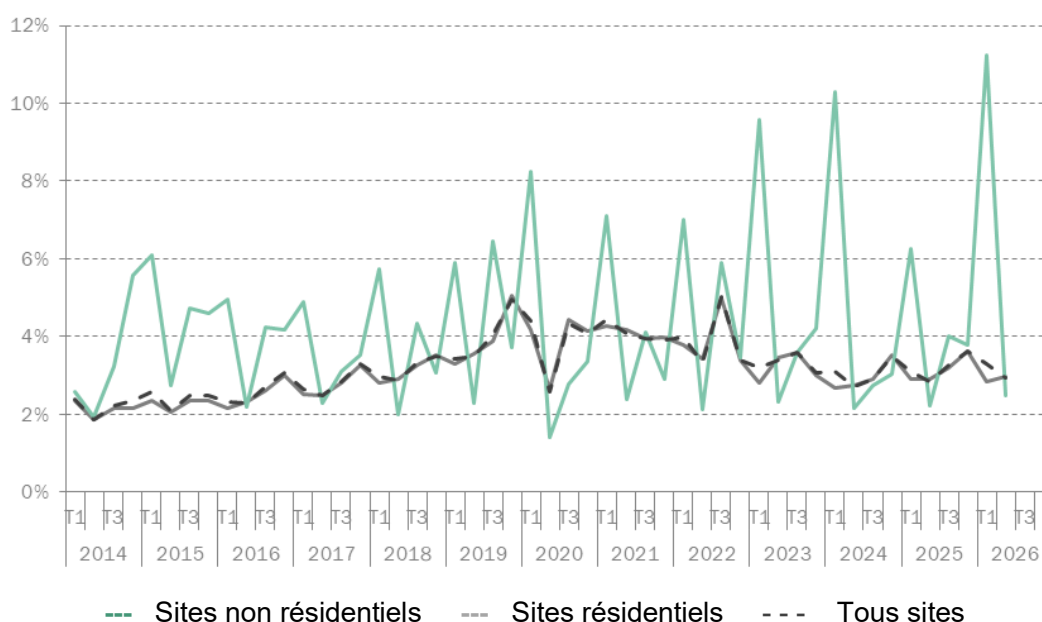
4.3. Taux de changement de fournisseurs (taux de switch)

Un « switch » est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de « switch » est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en service chez les fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 42 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Exemple de lecture : au cours du deuxième trimestre 2026, 2,9 % des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur,
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif,
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. Prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

5.1. Prix repère de vente de gaz naturel à destination des clients résidentiels

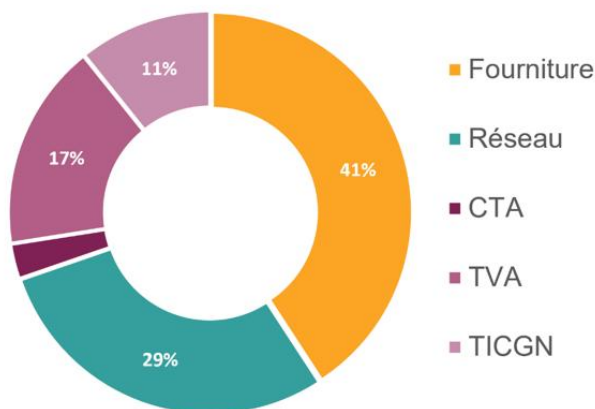
Les TRVG ont pris fin le 30 juin 2023. La CRE invite les anciens consommateurs aux TRVG qui n'auraient pas changé de contrat à comparer les offres proposées par les différents fournisseurs afin de souscrire celle qui leur convient le mieux. Le comparateur d'offres du Médiateur national de l'énergie est un outil utile à cette fin.

Les consommateurs n'ayant pas quitté les TRVG au 30 juin 2023 ont été transférés à compter du 1er juillet 2023 dans une offre par défaut, dite « offre de bascule », chez leur fournisseur historique.

La CRE publie chaque mois un prix repère de vente de gaz naturel (PRVG) pour les consommateurs résidentiels. Ce prix repère, publié à titre indicatif, comporte un prix d'abonnement et un prix du kilowattheure. Comme les TRVG, les fournisseurs sont libres d'indexer leurs offres de marché à l'évolution du prix repère.

La CRE souligne que le prix repère de vente de gaz naturel qu'elle publie a un caractère indicatif et que les fournisseurs construisent librement leurs offres en fonction de leurs conditions d'approvisionnement, de leurs choix commerciaux, mais aussi des conditions contractuelles qu'ils proposent. Ainsi, à titre d'exemple, le prix d'une offre à prix fixe sur un an est susceptible de différer sensiblement du prix repère de la CRE qui reflète les variations mensuelles et trimestrielles du prix du gaz. Les consommateurs doivent tenir compte, pour comparer les offres proposées par les fournisseurs, des conditions contractuelles qui leur sont associées.

Figure 43 : Postes de coûts couverts par le PRVG



au 30 juin 2026

Source : CRE

Définitions

Les différentes composantes du PRVG sont calculées conformément à la méthodologie publiée par la CRE dans sa délibération du 12 avril 2023 portant décision sur la méthodologie de construction d'une référence de prix du gaz pour les consommateurs résidentiels.

Réseau (Transport, stockage et distribution) : Part couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz.

Fourniture : Part couvrant l'approvisionnement en gaz naturel et les coûts de commercialisation (y compris CEE...).

CTA : la Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières. La Contribution Tarifaire d'Acheminement est intégrée au coût de l'abonnement (part fixe).

TICGN : la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel est perçue pour le compte des douanes. Depuis le 1er avril 2014, la TICGN s'applique à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel, notamment les clients résidentiels (certains usages industriels continueront toutefois à bénéficier de l'exonération). La Contribution au Tarif Spécial de Solidarité, qui permet de financer le tarif spécial de solidarité, ainsi que la contribution biométhane, qui permet de financer les charges de service public portant sur l'achat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel, sont incluses dans la TICGN depuis le 1er janvier 2016. Au 1^{er} février 2026, elle s'élève à 16,39 €/MWh.

TVA : La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'applique à hauteur de 20,0 % sur la part fixe (coût de l'abonnement y compris la CTA) et la part proportionnelle (part variable y compris accise gaz).

5.2. Évolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

La crise exceptionnelle des prix de gros du gaz naturel a conduit le Gouvernement à geler les TRVG proposés par ENGIE à partir du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 30 juin 2023. Durant cette période, la CRE a continué de publier, chaque mois, les barèmes qui auraient résulté de l'application de la formule tarifaire d'ENGIE en l'absence de gel.

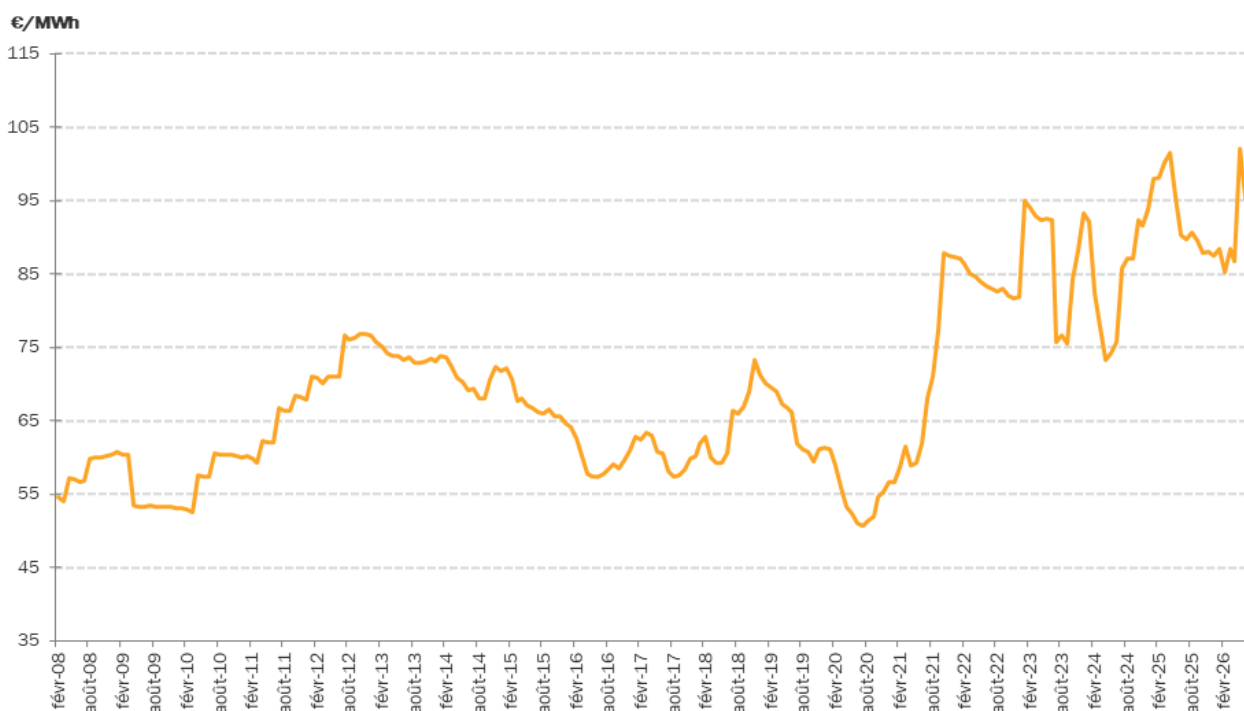
Depuis le 1^{er} juillet 2023, la CRE publie chaque mois un prix repère de vente de gaz naturel (PRVG) pour les consommateurs résidentiels.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des TRVG d'ENGIE en euros constants 2025 par mégawattheure pour un client moyen en distribution publique jusqu'au 30 juin 2023, puis à compter de cette date, l'évolution du prix repère de vente de gaz naturel de la CRE.

Le prix de référence est construit dans la continuité de la structure historique du TRVG. Ainsi, l'évolution de l'indice à compter du 30 juin 2023 est comparable à ce qu'auraient été les TRVG s'ils avaient été maintenus.

Entre janvier 2008 et juin 2026, les tarifs de gaz ont augmenté de 40 €/MWh en euros constants 2025.

Figure 44 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes puis du prix repère de vente de gaz naturel en euros constants 2025 par mégawattheure



Source : CRE

Tableau 10 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique puis du prix de référence hors taxes calculé par la CRE

Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique
avr.-19	-2,1%	sept.-21	8,7%	févr.-24	-9,9%
mai-19	-0,7%	oct.-21	13,9%	mars-24	-5,6%
juin-19	-0,5%	nov.-21	0,0%	avr.-24	-5,3%
juil.-19	-6,8%	déc.-21	0,0%	mai-24	1,6%
août-19	-0,5%	janv.-22	0,0%	juin-24	2,2%
sept.-19	-0,9%	févr.-22	0,0%	juil.-24	13,4%
oct.-19	-2,4%	mars-22	0,0%	août-24	2,2%
nov.-19	3,0%	avr.-22	0,0%	sept.-24	-1,2%
déc.-19	0,6%	mai-22	0,0%	oct.-24	6,4%
janv.-20	-0,9%	juin-22	0,0%	nov.-24	-1,1%
févr.-20	-3,3%	juil.-22	0,0%	déc.-24	2,6%
mars-20	-4,6%	août-22	0,0%	janv.-25	4,3%
avr.-20	-4,4%	sept.-22	0,0%	févr.-25	0,3%
mai-20	-1,3%	oct.-22	0,0%	mars-25	2,1%
juin-20	-2,8%	nov.-22	0,0%	avr.-25	2,1%
juil.-20	-0,3%	déc.-22	0,0%	mai-25	-6,1%
août-20	1,3%	janv.-23	16,7%	juin-25	-5,1%
sept.-20	0,6%	févr.-23	0,0%	juil.-25	-0,2%
oct.-20	4,7%	mars-23	0,0%	août-25	1,4%
nov.-20	1,6%	avr.-23	0,0%	sept.-25	-2,2%
déc.-20	2,4%	mai-23	0,0%	oct.-25	1,8%
janv.-21	0,2%	juin-23	0,0%	nov.-25	0,1%
févr.-21	3,5%	juil.-23	-17,8%	déc.-25	-0,5%
mars-21	5,7%	août-23	2,3%	janv.-26	-1,7%
avr.-21	-4,1%	sept.-23	-2,0%	févr.-26	-2,8%
mai-21	1,1%	oct.-23	11,6%	mars-26	1,8%
juin-21	4,4%	nov.-23	4,6%	avr.-26	-0,8%
juil.-21	10,0%	déc.-23	5,7%	mai-26	18,7%
août-21	5,3%	janv.-24	-3,6%	juin-26	-5,7%

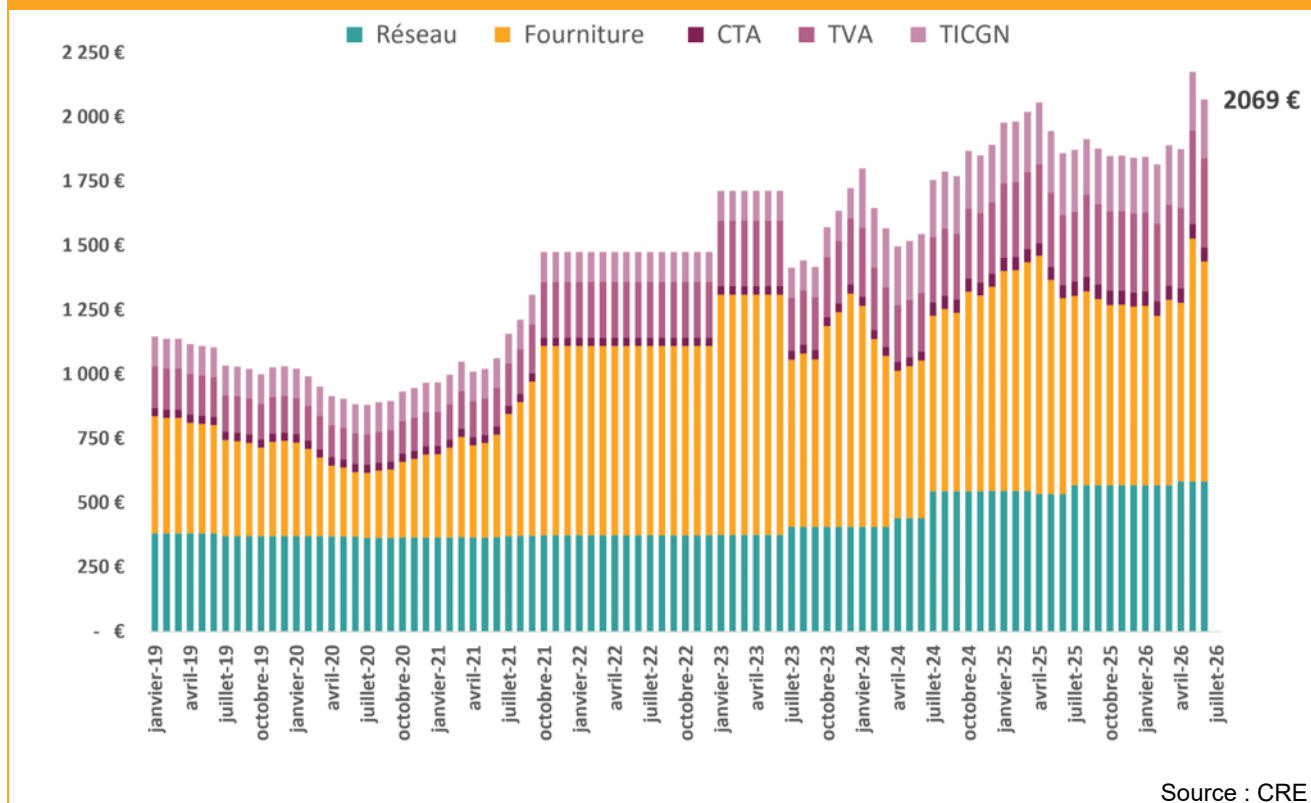
Note : Les évolutions mensuelles sont calculées selon la facture moyenne des consommateurs ; à partir de 2024 cette facture est recalculée à chaque mois de juillet d'après les données de GRDF afin d'intégrer les évolutions de consommation.

Source : CRE

5.3. Évolution de la facture annuelle de gaz naturel au tarif réglementé de vente

Le graphique suivant donne la facture annuelle moyenne toutes taxes comprises résultant de l'application du TRVG puis du PRVG pour un client consommant 14 000 kWh (usage chauffage), jusqu'au 30 juin 2026 (bouclier tarifaire inclus jusqu'au 30 juin 2023). La composante d'approvisionnement évolue chaque mois. Le prix de la facture présenté est une projection sur 12 mois du prix du mois en vigueur.

Figure 45 : Évolution de la facture de gaz pour un client B1 (usage chauffage)



5.4. Comparaison des offres

Le marché de la fourniture de gaz naturel est complètement ouvert à la concurrence sur le segment résidentiel et non résidentiel depuis le 1er juillet 2023.

Les consommateurs peuvent choisir librement une offre de marché qui répond à leurs besoins. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable :

- Les offres à prix variable peuvent être indexées sur le prix de référence de gaz naturel de la CRE ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur ;
- Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres rendent constants les prix du kWh et de l'abonnement hors taxes pendant la durée contractuelle.

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs de gaz naturel au 15 décembre 2025 pour un client-type « Chauffage » avec une consommation de 14 000 kWh/an, et un client type « Cuisine » avec une consommation de 610 kWh/an.

Les factures sont présentées toutes taxes comprises (TTC) et hors promotion éventuelle.

Les offres sont comparées au prix de référence de gaz naturel publié par la CRE. Ce prix est indicatif, il ne constitue pas une offre pouvant être souscrite par les consommateurs.

Les offres signalées par le symbole  sont des offres vertes. Les consommations sont couvertes pour tout ou partie par des garanties d'origine. Le prix de référence de gaz naturel publié par la CRE n'est pas une offre verte.

Le comparateur d'offres énergies-info distingue les offres des fournisseurs en plusieurs catégories :

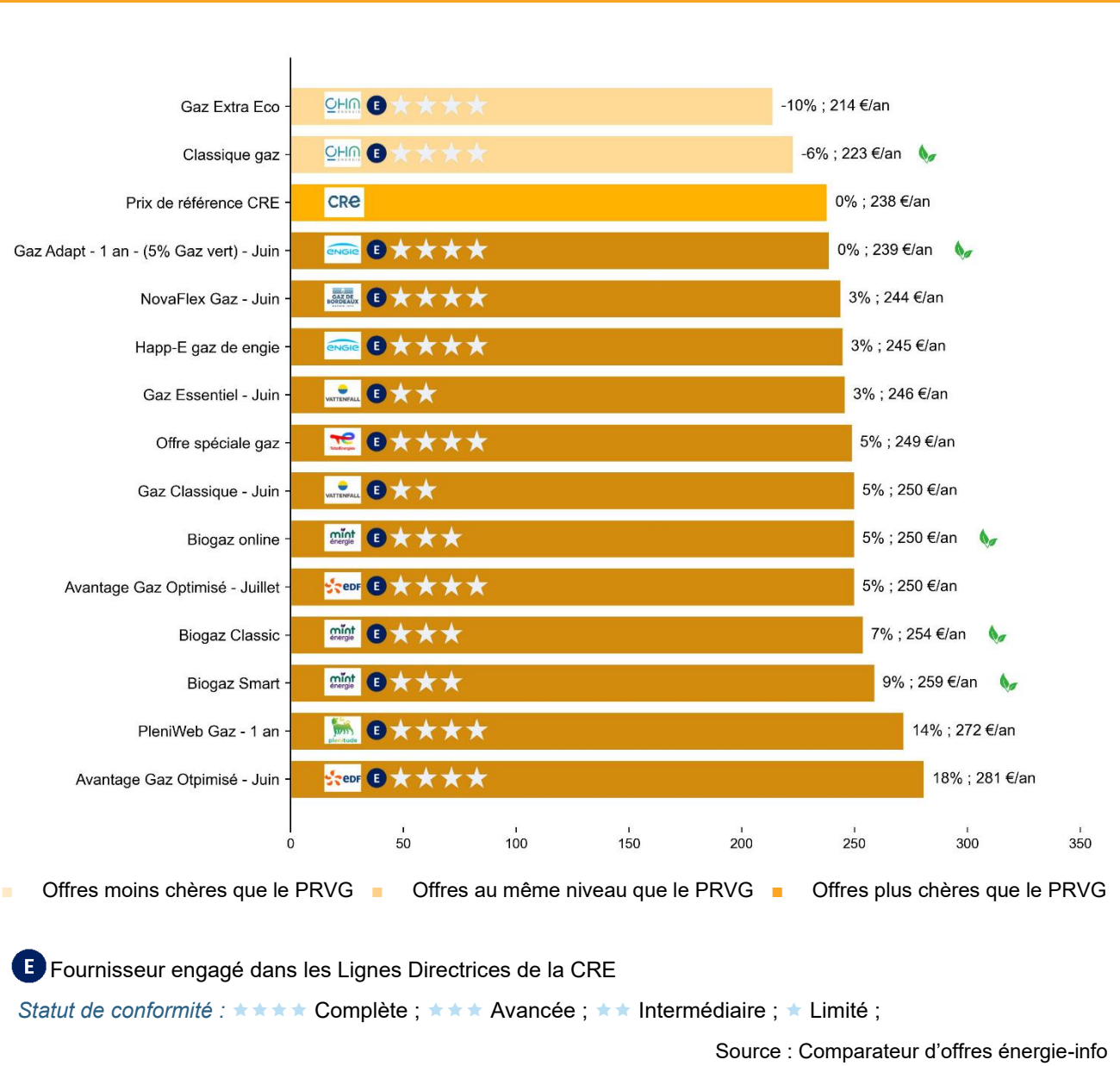
- les offres à prix fixes,
- les offres indexées sur la référence de prix : Cette indexation peut être sur l'ensemble des composantes du prix repère publié par la CRE (abonnement et part variable) ou uniquement sur la référence de coût d'approvisionnement inclus dans le prix repère et publiée par ailleurs sur le site de la CRE (<https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/reference-de-couts-d-approvisionnement-du-gaz>),
- les offres « indexées » qui incluent l'ensemble des offres indexées sur des produits de marché,
- les offres ayant une évolution dite « autre ».

La comparaison des offres dans les figures suivantes considère comme offres à prix variables les offres indexées sur la référence de prix, sur d'autres produits et les autres évolutions.

Les fournisseurs nationaux engagés dans les lignes directrices sont signalés par . Pour plus d'informations sur les lignes directrices et la liste des fournisseurs nationaux engagés voir section 5.4 de la partie électricité.

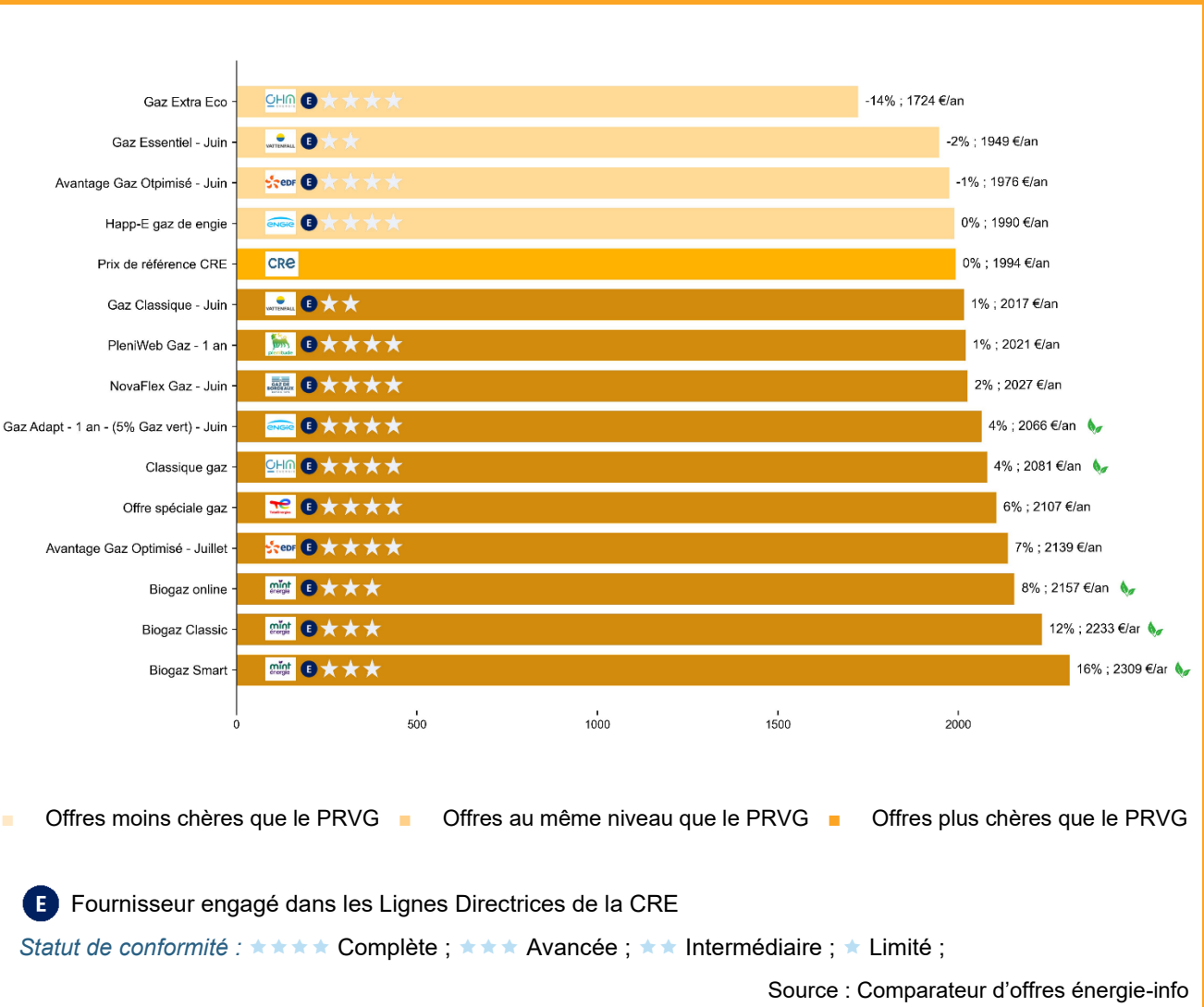
Offres à prix variable

Figure 46 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »



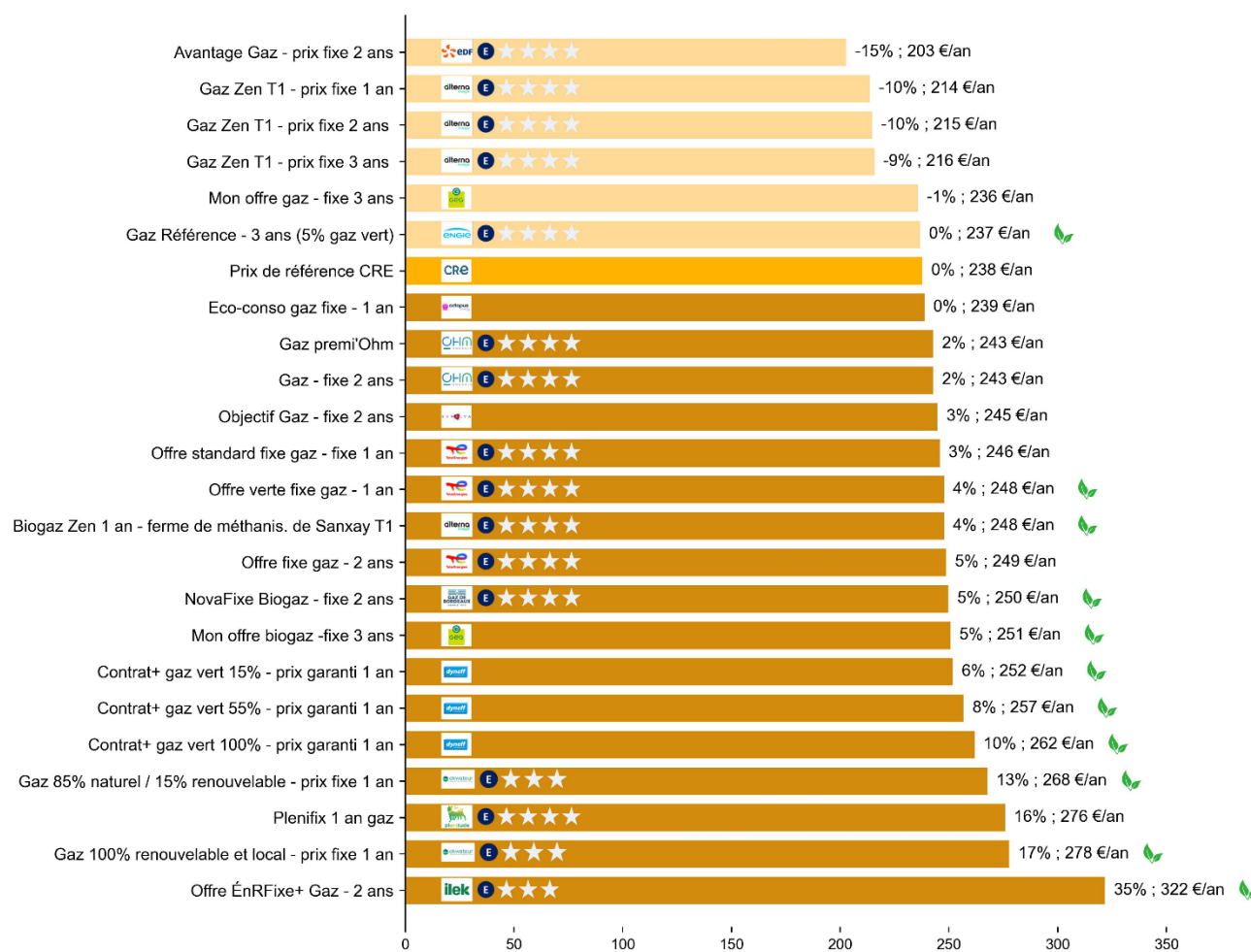
Exemple de lecture : L'offre « Extra Eco Gaz » proposée par Ohm Energie fin juin 2026 est 10 % inférieure au niveau du PRVG.

Figure 47 : Comparaison des offres de gaz à prix variable pour un client type « Chauffage »



Offres à prix fixe

Figure 48 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »



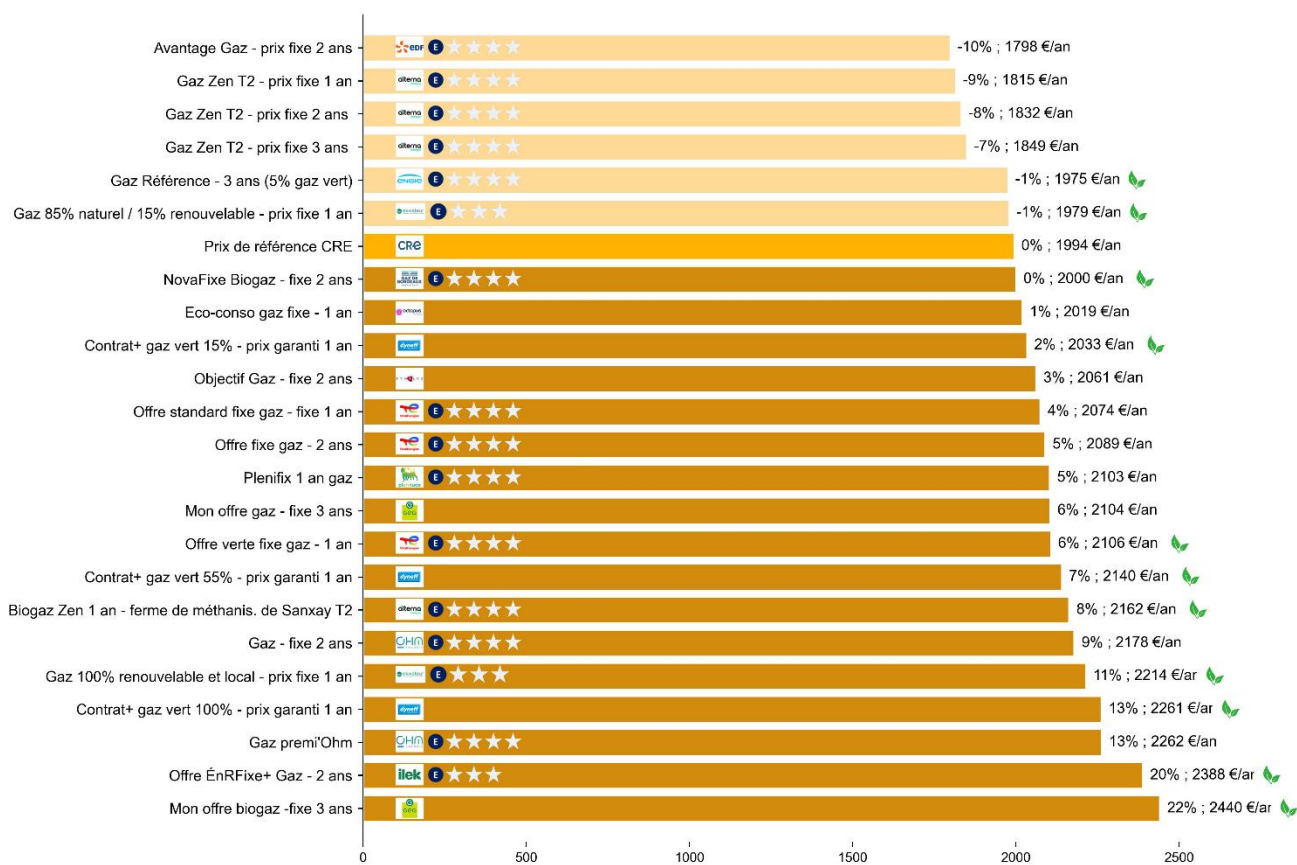
Le niveau du PRVG est présenté à titre indicatif car ayant vocation à évoluer mensuellement

E Fournisseur engagé dans les Lignes Directrices de la CRE

Statut de conformité : ★★★★★ Complète ; ★★★★ Avancée ; ★★★ Intermédiaire ; ★ Limité ;

Source : Comparateur d'offres énergie-info

Figure 49 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »



Le niveau du PRV est présenté à titre indicatif car ayant vocation à évoluer mensuellement

E Fournisseur engagé dans les Lignes Directrices de la CRE

Statut de conformité : ★ ★ ★ ★ Complète ; ★ ★ ★ Avancée ; ★ ★ Intermédiaire ; ★ Limité ;

Source : Comparateur d'offres énergie-info

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ

Entreprise Locale de Distribution (ELD) : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

Livraison sur le marché de gros : déclaration journalière d'un acteur, auprès d'un Gestionnaire de Réseau de Transport, des échanges de gaz ou d'électricité devant avoir lieu le lendemain avec chacune de ses contreparties. Chaque livraison peut résulter d'une ou plusieurs transactions préalablement conclues sur le marché de gros.

Mise en service : cas d'un client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- Mise en service sur un nouveau site : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- Mise en service sur un site existant : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

Nombre de sites : par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T),
- les changements de fournisseurs réalisés au cours du mois M (du trimestre T).

Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Site : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

Site en offre de marché : site ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif.

Ventes brutes mensuelles : Les ventes brutes d'un fournisseur sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service (en offre de marché ou au tarif réglementé),
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur.

GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie, s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie.

Les fournisseurs historiques en électricité regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau,
- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique.

Nombre de sites : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Équilibre pour les clients en CARD et CART).

Segments du marché de détail : le marché de détail est divisé en quatre segments :

- Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général.
- Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh.
- Petits sites non résidentiels : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- Sites résidentiels : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA.

La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zones non interconnectées (ZNI) : zones du territoire national qui ne sont pas reliées (par des lignes électriques) au réseau métropolitain continental (Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, îles de Molène et d'Ouessant).

GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DU GAZ

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie. Les fournisseurs historiques en gaz naturel regroupent ENGIE (ex GDF Suez), Total Energie Gaz et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- les expéditeurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de transport,
- les fournisseurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de distribution (résidentiels et non résidentiels).

Consommation : la consommation annualisée pour les sites transport est calculée à partir de la consommation réalisée de l'année précédente. La consommation annualisée des sites distribution correspond à la consommation annuelle de référence (CAR) de chaque site mise à jour chaque année au 1er avril.

Nombre de sites : un site multifournisseur est affecté au fournisseur dont la capacité de transport souscrite est la plus élevée.

Point d'échange de gaz – PEG : point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

Segments de marché : le marché est divisé en 3 segments :

- les clients non résidentiels raccordés au réseau de transport,
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de distribution,
- les clients résidentiels raccordés au réseau de distribution.

La distinction non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zone d'équilibrage : zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Typologie des sites en électricité	12
Figure 2 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché	14
Figure 3 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché	14
Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre	15
Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre	16
Figure 6 : Indice HHI par segment de marché	17
Figure 7 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture d'électricité en HP/HC	18
Figure 8 : Evolution des offres de fourniture d'électricité avec part verte en HP/HC	19
Figure 9 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel	21
Figure 10 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel	21
Figure 11 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résidentiel	22
Figure 12 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment non résidentiel	22
Figure 13 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel	23
Figure 14 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel	23
Figure 15 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle	24
Figure 16 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel	25
Figure 17 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2025	26
Figure 18 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA	28
Figure 19 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA	28
Figure 21 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base	32
Figure 22 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base	33
Figure 23 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC	34
Figure 24 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC	35
Figure 25 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base	36
Figure 26 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base	37
Figure 27 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC	38
Figure 28 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC	39
Figure 28 : Typologie des sites en gaz naturel	41
Figure 29 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché	43
Figure 30 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché	43
Figure 31 : Répartition des sites par type d'offre	44
Figure 32 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre	45
Figure 33 : Indice HHI par segment de marché	46
Figure 34 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage	47
Figure 35 : Evolution de la commercialisation des offres de gaz naturel avec part verte pour les consommateurs résidentiels type chauffage	48
Figure 36 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel	49
Figure 37 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel	50
Figure 38 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel	51
Figure 39 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel	51
Figure 40 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel	52
Figure 41 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel	52
Figure 42 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle	53
Figure 43 : Postes de coûts couverts par le PRVG	54
Figure 44 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes puis du prix repère de vente de gaz naturel en euros constants 2025 par mégawattheure	56
Figure 45 : Évolution de la facture de gaz pour un client B1 (usage chauffage)	58
Figure 46 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »	60
Figure 47 : Comparaison des offres de gaz à prix variable pour un client type « Chauffage »	61
Figure 48 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »	62
Figure 49 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »	63

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites	13
Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée	13
Tableau 3 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé	20
Tableau 4 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité hors taxes par couleur	26
Tableau 5 : Niveau de conformité aux lignes directrices sur le segment résidentiel	29
Tableau 6 : Fournisseurs nationaux non-engagés	30
Tableau 7 : Synthèse en nombre de sites	42
Tableau 8 : Synthèse en consommation annualisée	42
Tableau 9 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé	49
Tableau 10 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique puis du prix de référence hors taxes calculé par la CRE	57

